



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

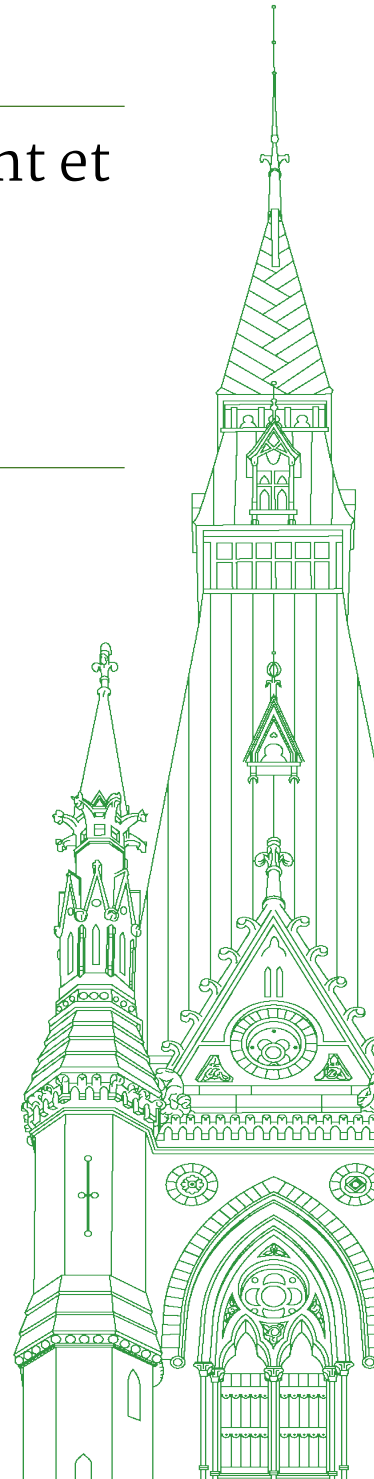
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

Le jeudi 12 mars 2026

Président : Angelo Iacono



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 12 mars 2026

• (1105)

[Traduction]

Le président (Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.)): La séance est ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue, chers collègues, à cette 29^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Cette réunion publique se déroulera en format hybride.

J'invite les personnes qui sont sur place à respecter les consignes en matière de santé et de sécurité énoncées dans les cartes qui se trouvent sur les tables afin de prévenir les incidents acoustiques. Plus particulièrement, je vous invite à tenir les oreillettes loin des microphones dans le but de réduire le risque de blessures causées par les effets Larsen.

[Français]

Aujourd'hui, le Comité examine le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026.

[Traduction]

Je vais interrompre la réunion quelques minutes avant l'heure prévue de l'ajournement afin que le Comité puisse voter sur ce budget supplémentaire des dépenses.

Nous recevons aujourd'hui l'honorable Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, qui est accompagnée des témoins suivants.

Du ministère de l'Environnement, nous accueillons Alison McDermott, sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales. Nous recevons aussi Terence Hubbard, président de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada. Enfin, représentant l'Agence Parcs Canada, nous avons aussi parmi nous Andrew Campbell, président et directeur général intérimaire et vice-président principal de la transformation.

Je vous prierais, madame la ministre Dabrusin, autant pendant votre déclaration liminaire que pendant la période réservée aux questions, de bien vouloir respecter les consignes énoncées sur les cartes. Vous les connaissez déjà. Je vous souhaite la bienvenue et la parole est maintenant à vous. Vous avez cinq minutes.

L'hon. Julie Dabrusin (ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature): Merci, monsieur le président.

Pour commencer, je tiens à souligner que nous nous réunissons aujourd'hui sur le territoire traditionnel de la nation algonquine anishinabe.

Je suis heureuse de rencontrer les membres du Comité pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026 relatif à Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et l'Agence Parcs Canada.

Les rajustements budgétaires dont il est question aujourd'hui s'inscrivent dans le cadre d'une initiative plus vaste du gouvernement qui vise à concentrer les ressources publiques là où elles comptent le plus afin de renforcer l'économie canadienne, de protéger la nature et de contribuer à la réalisation de nos objectifs climatiques.

En tant que ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, je me concentre sur la protection de l'environnement et la mise en œuvre de mesures ambitieuses de lutte contre les changements climatiques tout en veillant à la croissance d'une économie forte et durable et à la construction d'un Canada plus sain et plus résilient pour l'ensemble de la population canadienne.

Les politiques environnementales et économiques sont complémentaires et doivent s'inscrire dans un même débat. Une politique environnementale bien conçue favorise l'adoption de technologies plus propres et de modes de production plus efficaces. Elle ouvre la voie à la création de nouveaux emplois et de nouvelles industries, tout en réduisant la pollution et les dommages environnementaux à long terme.

Rien ne l'illustre mieux que la transition énergétique mondiale qui s'opère à l'heure où on se parle. Il s'agit de l'un des bouleversements économiques les plus importants de notre époque. Partout dans le monde, elle redéfinit les flux de capitaux, les destinations des investissements industriels et la manière dont les pays consolident leur compétitivité. Ce sont les pays qui sauront allier puissance économique et vision environnementale qui sauront tirer leur épingle du jeu dans ce nouveau contexte. Ils y gagneront des emplois, de la prospérité et de la sécurité pour les décennies à venir.

Le Canada est en bonne position pour mener cette transition. Nous disposons des minéraux critiques nécessaires pour alimenter les technologies de demain, d'une expertise scientifique de calibre mondial et d'une abondance d'électricité propre. Nous comptons dans nos rangs des chercheurs de premier plan, des entreprises innovantes et des travailleurs possédant les compétences requises pour bâtir la prochaine génération d'infrastructures énergétiques. Toutefois, pour jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique mondiale, il faut des politiques mûrement réfléchies, des investissements stratégiques et des institutions capables d'obtenir des résultats pour les Canadiens.

Au cours des mois à venir, le gouvernement continuera de mettre en œuvre des mesures pour favoriser une croissance verte, renforcer la résilience à l'égard des changements climatiques et protéger les écosystèmes qui sont si chers à la population canadienne. Ces efforts permettront au Canada de relever les défis environnementaux de notre époque et de saisir les possibilités économiques qui en découlent.

Parlons maintenant du budget supplémentaire des dépenses (C) pour 2025-2026 dont nous sommes saisis. Il énonce les dernières mises à jour au budget des dépenses pour l'exercice financier.

Tout d'abord, pour Environnement et Changement climatique Canada, le budget supplémentaire des dépenses (C) pour 2025-2026 augmenterait les niveaux de référence du ministère d'un montant net de 4,8 millions de dollars. Voilà qui comprend des augmentations de 2,5 millions de dollars pour les opérations informatiques à haut rendement et de 1 million de dollars pour faire la promotion des initiatives climatiques et informer les Canadiens sur le sujet.

Les nombreux transferts en provenance d'autres ministères fédéraux totaliseraient une augmentation nette de 1,3 million de dollars. Ces transferts comprennent une somme de 1 million de dollars venant de Ressources naturelles Canada pour appuyer le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. De plus, 7,2 millions de dollars des ressources de fonctionnement seraient réaffectés aux dépenses en capital.

[Français]

Pour l'Agence Parcs Canada, le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026 prévoit une augmentation des niveaux de référence d'une somme nette de 10,9 millions de dollars. Cette somme compenserait la perte liée au renouvellement du laissez-passer Un Canada fort pour la saison des vacances hivernales de 2025 à 2026.

De plus, 22 millions de dollars seraient réaffectés à l'interne, des dépenses en immobilisation aux dépenses de fonctionnement, afin d'accorder la priorité aux activités de fonctionnement urgentes et non discrétionnaires nécessaires à la restauration et à la reconstruction du parc national Jasper.

Les dépenses liées au fonctionnement, aux subventions et aux contributions augmenteraient globalement de 32,9 millions de dollars, tandis que les dépenses en immobilisation diminueraient de 22 millions de dollars.

Enfin, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada réaffecterait à l'interne 6 millions de dollars des dépenses de fonctionnement aux subventions et contributions. Cette réaffectation servirait à renforcer les capacités des organisations autochtones à participer en amont aux grands projets, ce qui s'alignerait sur de nouveaux calendriers accélérés des projets.

Monsieur le président, voilà ce qui conclut ma présentation. J'espère que cela résume bien le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions des membres du Comité.

Merci.

Le président: Madame la ministre, je vous remercie de vos remarques.

Nous commençons par le Parti conservateur pour six minutes.

Monsieur Leslie, la parole est à vous.

• (1110)

[Traduction]

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, les chasseurs, les pêcheurs à la ligne et les pourvoyeurs ont très peur de perdre leurs droits et, dans certains cas, leur gagne-pain si le projet de réserve de parc national de la rivière Seal, au Manitoba, va de l'avant. Pouvez-vous garantir qu'aucun Canadien ne perdra le droit de continuer à chasser ou à pêcher si ce projet de parc national voit le jour?

L'hon. Julie Dabrusin: Le projet de parc national relatif à la rivière Seal est mené en collaboration avec le Manitoba. Nous entretenons des liens très étroits avec cette province. Nous veillons à ce que la population et les groupes d'intérêt — y compris les chasseurs de la région — soient tous consultés et pris en compte dans ces discussions. J'ai eu des échanges très constructifs avec le ministre de l'Environnement du Manitoba. Je sais qu'il prend cette question très au sérieux...

Branden Leslie: Madame la ministre, je vous ai demandé si vous pouviez garantir que personne ne se verrait interdire la chasse ou la pêche à la ligne dans cette région. Pourriez-vous également confirmer et garantir qu'aucun pavillon de chasse ou aucune pourvoirie actuellement en activité dans cette région ne sera dans l'obligation de cesser ses activités si ce projet se concrétise?

L'hon. Julie Dabrusin: Le projet n'est pas encore achevé, mais d'après ce que j'ai compris, le site sera accessible, car j'ai discuté de ces questions avec le ministre de l'Environnement du Manitoba.

Branden Leslie: Vous dites aujourd'hui qu'il y a...

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous fournirai volontiers plus de détails au fur et à mesure que le projet avancera. Celui-ci n'est manifestement pas encore terminé, je pourrai donc vous donner des informations plus précises à mesure qu'il avancera...

Branden Leslie: Je vous en serais reconnaissant.

L'hon. Julie Dabrusin: ... je ne crois pas cependant que l'accès sera un problème.

Branden Leslie: Il y a une différence entre ne pas y croire et affirmer avec assurance, en tant que ministre responsable de Parcs Canada, qu'il n'y aura pas de problème. Je vous prie de bien vouloir adopter cette seconde approche.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je peux vous dire, c'est qu'un document de consultation va bientôt être publié. Nous sommes conscients des préoccupations et nous allons en discuter. Je sais que nous mesurons tous très bien l'importance de ces questions. Je ne fais que vous tenir au courant, et je suis disposée à effectuer un suivi avec vous.

Branden Leslie: Merci, madame la ministre.

Parcs Canada a-t-il déterminé le nombre d'acres de forêt qui devra faire l'objet d'un brûlage dirigé afin de réduire le risque de feu incontrôlé dans les parcs nationaux à l'échelle du Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Je n'ai pas procédé à une telle évaluation, mais je suis accompagnée d'Andrew Campbell, de Parcs Canada, qui pourra peut-être vous donner plus de détails à ce sujet.

Andrew Campbell (président et directeur général intérimaire et vice-président principal de la transformation, Agence Parcs Canada): Il existe un plan de gestion des incendies pour chacun des parcs nationaux du Canada. En fait, nous avons mis à jour un grand nombre de ces plans en fonction du rapport préparé par Ressources naturelles Canada à la suite de l'incendie de Jasper.

Oui, nous avons eu recours au brûlage dirigé, qui est un outil parmi d'autres. Nous pouvons aussi effectuer des éclaircies forestières et procéder au déboisement dans les zones proches des agglomérations, ainsi qu'à l'intérieur et aux abords de celles-ci. Grâce à toutes ces mesures, nous avons mené à bien les travaux qui étaient nécessaires pour protéger les agglomérations situées dans les parcs nationaux.

Branden Leslie: Après les ravages causés par l'incendie de Jasper, les Canadiens veulent savoir s'il y aura un renforcement des mesures de gestion, qu'il s'agisse de brûlages dirigés ou autres, dans les parcs du Canada.

L'hon. Julie Dabrusin: Permettez-moi d'ajouter une chose avant de passer à cette question. Ce qui s'est passé à Jasper a été dévastateur, c'est pourquoi je tiens absolument à ce qu'on n'oublie pas les personnes qui ont été touchées par cet incendie. Toutefois, les efforts déployés par Parcs Canada ont permis de sauver de nombreuses infrastructures importantes dans cette région.

Branden Leslie: Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point, madame la ministre. Nous avons mené une étude très approfondie sur cette question lors de la dernière législature.

Passons à une autre question, car il semble que nous n'obtiendrons aucune promesse ferme sur ce sujet.

Madame la ministre, depuis votre nomination au poste de ministre de l'Environnement, à combien de reprises avez-vous rencontré directement le Groupe consultatif pour la carboneutralité afin de discuter de ses recommandations?

L'hon. Julie Dabrusin: En fait, si je peux me permettre, nous avons une réunion à l'horaire vendredi. Je tiens des rencontres avec le Groupe consultatif et j'ai des discussions avec les membres. Je pense que nous aurons de bons échanges sur l'avenir.

Branden Leslie: Je suis heureux de l'entendre puisque j'ai appris que plusieurs membres du Groupe consultatif ont démissionné parce qu'ils estimaient que leurs conseils n'étaient pas pris en compte. Ma question est la suivante: si vous faites fi des recommandations de cette organisation, quelle est sa raison d'être?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne fais pas du tout fi de leurs conseils. Les membres de ce groupe apportent une expérience et des recommandations très précieuses. Comme je l'ai mentionné, je les rencontre vendredi et nous allons nous pencher sur la manière de rendre le Groupe consultatif pour la carboneutralité aussi efficace que possible.

Branden Leslie: Merci, madame la ministre.

Dans son propre rapport de consultation intitulé « *Ce que nous avons entendu* » - Réduction des émissions attribuables aux engrais, le gouvernement a constaté que de nombreux agriculteurs craignaient que la cible fixée mène éventuellement à l'imposition de limites obligatoires sur l'utilisation des engrais. J'espère qu'aujourd'hui, vous annoncerez sans équivoque que le gouvernement n'imposera jamais aux agriculteurs canadiens de plafonds ni de réductions concernant l'utilisation des engrais.

L'hon. Julie Dabrusin: La politique environnementale dont je suis saisie ne comporte pas de plafonds. Nous reconnaissons pleinement l'importance de l'agriculture. D'ailleurs, je me suis récemment rendue à l'Université de Guelph, où j'ai rencontré des chercheurs qui m'ont expliqué toutes les mesures importantes qu'ils mettent en œuvre pour soutenir l'agriculture en cette période de changement climatique. De nombreuses recherches sont précisément consacrées à la manière d'aider les agriculteurs dans le contexte actuel.

• (1115)

Branden Leslie: Comme le gouvernement dont vous faites partie s'affaire à fermer plusieurs stations de recherche qui relèvent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, j'ai de la difficulté à croire cette déclaration.

Je vais passer à autre chose.

Le projet de loi C-264, qui a été déposé au Parlement, vise à lever le moratoire relatif aux pétroliers sur la côte ouest du Canada. Le gouvernement compte-t-il donner son appui à cette mesure législative?

L'hon. Julie Dabrusin: Quand vous parlez de mesure législative, vous ne faites pas référence à un projet de loi d'initiative gouvernementale, et je tiens à ce que la distinction soit claire. Je dirais à ce sujet que...

Branden Leslie: [*Inaudible*] une loi autorisant le transport de notre pétrole et de notre gaz au large de la côte ouest, qui est impossible à l'heure actuelle en raison du moratoire sur les pétroliers? N'avez-vous pas l'intention de remédier à cette situation?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce n'est pas un projet de loi que le gouvernement a présenté. Nous avons clairement indiqué, et cela reste le cas, que tous les projets de construction d'oléoducs devront être approuvés par la province de la Colombie-Britannique et les Premières Nations.

Le président: Merci, madame la ministre.

La parole est à vous, monsieur St-Pierre. Vous avez six minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Madame la ministre, je vous remercie du temps que vous nous consacrez aujourd'hui. Vous avez été très généreuse envers le Comité.

Tout récemment, soit au cours de la dernière semaine, l'Institut climatique du Canada a publié une analyse des coûts relatifs à la tarification du carbone pour les industries. Selon cette analyse, on estime que la part attribuable au secteur pétrolier et gazier équivaut environ au prix d'un Timbit de chez Tim Hortons. Je suis un grand amateur des « deux crèmes, deux sucres » de cette chaîne et j'estime qu'une tarification aussi peu élevée du carbone est très intéressante pour les industries.

Ma question est donc la suivante, madame la ministre: pourriez-vous nous donner votre avis sur ce récent rapport d'analyse et expliquer pourquoi la tarification du carbone pour les industries n'a guère de répercussions sur la capacité concurrentielle du Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci pour cette question, et merci d'avoir évoqué les habitudes de consommation de Timbits, qui occupent une place importante dans mon quotidien également.

Comme le montrent les études, la tarification du carbone pour les industries n'entraîne aucun coût supplémentaire pour la production alimentaire. Je le répète souvent, car je pense qu'il est très important d'être clair à ce sujet avec les Canadiens.

L'autre raison pour laquelle la tarification du carbone pour les industries est si importante, c'est qu'elle crée une nouvelle source de motivation pour les industries: les acteurs du milieu nous ont dit à maintes reprises qu'ils ont besoin de cette certitude pour stimuler l'innovation.

C'est ce que nous rapportent les membres de l'industrie. Par exemple, l'Association du ciment s'est prononcée en faveur d'une telle tarification. À vrai dire, lors d'autres audiences du Comité, le secteur pétrolier et gazier s'est également dit en faveur de la tarification du carbone pour les industries. C'est une façon de créer la sécurité dont les industries ont besoin, tout en mettant en place des mesures qui encouragent réellement l'innovation.

Si vous me le permettez, j'ajouterai un dernier point: cela ne se limite pas à l'innovation chez nous. Il s'agit aussi d'accès aux marchés du monde entier. Nous sommes à un moment où nous cherchons à diversifier nos échanges commerciaux. Nous savons que c'est nécessaire. Quand on observe des marchés comme le Royaume-Uni et l'Union européenne, on constate qu'ils s'intéressent à l'empreinte carbone des produits importés et mettent en place des mécanismes d'ajustement à la frontière. L'absence de tarification du carbone pour les industries nous place dans une position désavantageuse pour accéder à ces marchés.

Enfin, nos dix principaux partenaires commerciaux après les États-Unis mettent tous en place des mesures relatives au carbone et à sa tarification. Il s'agit là d'une question de positionnement sur la scène économique mondiale et de la manière dont nous favorisons l'innovation chez nous. C'est un élément essentiel pour renforcer la compétitivité du Canada.

[Français]

Eric St-Pierre: Merci.

Je vais poser mes dernières questions en français, si vous me le permettez.

Vous aviez parlé de la compétitivité du Canada et puis, récemment, il y a eu une annonce à propos de la nouvelle stratégie automobile. Pouvez-vous parler brièvement de cette stratégie automobile? Comment permettra-t-elle de réduire les émissions de gaz à effet de serre?

L'hon. Julie Dabrusin: Merci.

Personnellement, ce que je trouve tellement important quand on parle de la stratégie automobile, c'est que c'est un bel exemple démontrant que nous pouvons avoir une stratégie industrielle qui est aussi une stratégie environnementale. Ça démontre comment on peut faire les deux en parallèle.

Étant une députée de l'Ontario, je sais à quel point il est important pour ma province un secteur automobile fort. C'est la même chose au Québec, d'ailleurs, où il y a beaucoup de fabricants de pièces nécessaires pour nos automobiles.

Si nous avons une industrie forte pour créer les véhicules de l'avenir, principalement les véhicules électriques, cela permet au Canada de bien se placer sur le marché et d'être économiquement plus compétitif.

Ce qu'on sait, c'est qu'en Europe, en décembre, pour la première fois, les ventes de véhicules électriques ont dépassé les ventes des véhicules à essence.

Ce qu'on sait aussi, cette année, à l'échelle mondiale, c'est qu'un véhicule neuf vendu sur quatre sera un véhicule électrique.

Je préfère qu'on crée ces emplois ici, au Canada. Ça démontre que notre approche est axée non seulement sur des stratégies pour créer de bons emplois ici — des emplois souvent syndiqués —, mais aussi sur l'environnement. C'est vraiment de cette manière que nous aurons une économie plus compétitive ici, au Canada.

• (1120)

Eric St-Pierre: Merci.

J'ai une dernière question pour vous.

Je représente la circonscription d'Honoré-Mercier, à l'est de Montréal. Je dirais que le transport public est une grande préoccupation pour les citoyens d'Honoré-Mercier. Notre région est située juste au nord de Laval et Terrebonne est à côté, aussi. Tout le monde parle du projet Alto. Ça prend littéralement une heure et demie pour voyager d'Honoré-Mercier jusqu'au centre-ville de Montréal. Nous recevons donc beaucoup de commentaires positifs à propos d'Alto.

En 30 secondes, pouvez-vous parler de l'impact positif d'un projet comme Alto pour les citoyens d'Honoré-Mercier, du Québec et du Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que tout le monde, de jour en jour, pense à la façon dont on peut se déplacer d'un endroit à l'autre plus rapidement et plus facilement tout en réduisant nos émissions de carbone. Quand on parle du train à grande vitesse d'Alto, c'est vraiment quelque chose d'important pour les Québécois et les gens de l'Ontario.

D'ailleurs, le train desservira près de 40 % de la population du Canada, selon le corridor planifié. Ça nous donnera la possibilité de nous déplacer rapidement tout en réduisant nos émissions de carbone. Je pense que c'est un mode de transport plus confortable quand on pense à toutes les étapes qu'on doit franchir quand on prend l'avion. Ce train nous donnera un autre choix, et je pense que les gens aiment avoir des choix. Ça nous donnera plus de choix pour nous rendre d'un endroit à l'autre, et je pense que c'est vraiment une belle occasion, non seulement lorsque le projet sera fini, mais aussi pour les emplois qui seront créés lors de la construction. C'est une belle occasion pour créer des emplois, mais aussi lorsque le projet sera terminé.

C'est quelque chose où on peut regarder...

Le président: Excusez-moi de vous interrompre, madame la ministre. J'étais tellement content de votre réponse parce que la question de M. St-Pierre portait aussi sur Laval. C'est ma circonscription, alors, je voulais tellement écouter ce que vous aviez à dire là-dessus. Excusez-moi de la confusion.

Je cède maintenant la parole à M. Bonin pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame la ministre, vous avez récemment présenté une entente avec l'Alberta au sujet des évaluations environnementales. Vous parlez beaucoup de l'approche « un projet, une évaluation ». Êtes-vous prête à avoir le même genre d'entente avec le Québec pour assurer que ce sera le Québec qui fera les évaluations sur son territoire?

L'hon. Julie Dabrusin: Je serais très contente de parler avec la province du Québec. Nous sommes prêts à travailler avec toutes les provinces pour conclure des accords, comme nous l'avons dit, selon l'approche « un projet, une évaluation ».

Que faisons-nous avec ces ententes? C'est très clair: ce qui est de compétence fédérale reste de compétence fédérale, et ce qui est de compétence provinciale reste de compétence provinciale. Ce qu'on fait, c'est qu'on simplifie la vie des gens qui sont promoteurs de projets.

J'utilise toujours mon exemple personnel. Étant la mère de quelqu'un qui est allé à l'école publique, il y avait plein de formulaires à remplir avec les mêmes informations. Ce que nous essayons de faire, c'est de simplifier.

Patrick Bonin: Donc, vous êtes prête à avoir le même genre d'entente au Québec qu'en Alberta. Ce serait exactement le même format.

L'hon. Julie Dabrusin: Oui, absolument.

Patrick Bonin: Merci.

Actuellement, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada est en train d'étudier un projet de gaz naturel liquéfié. Elle rencontre, entre autres, le promoteur de Marinvest. Des journalistes ont rapporté que l'Agence fournit des conseils, du soutien et des noms de communautés autochtones afin de faciliter, entre autres, l'investissement.

Est-ce une pratique courante de l'Agence d'aider les promoteurs gaziers derrière des portes closes avant même qu'un projet soit déposé, et que la population n'en soit pas au courant?

• (1125)

L'hon. Julie Dabrusin: Ce qu'on fait chaque fois, c'est répondre à des questions. Comme cela, les gens ont la bonne information qui les aide à décider s'ils veulent aller de l'avant avec un projet. Le projet dont vous parlez est juste une hypothèse en ce moment. Ce n'est pas un projet qui a été déposé.

Patrick Bonin: Avez-vous rencontré les représentants de Marinvest?

L'hon. Julie Dabrusin: Non, je ne les ai pas rencontrés.

Patrick Bonin: Votre cabinet a-t-il rencontré les représentants de Marinvest?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dis, c'est que je n'ai pas rencontré ses représentants. Ce n'est qu'un projet hypothétique, en ce moment.

Patrick Bonin: Votre cabinet ou des gens de votre entourage ont-ils rencontré des gens de Marinvest?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que non.

Patrick Bonin: Est-ce que vous ne le savez pas ou la réponse est non?

L'hon. Julie Dabrusin: Je pense que, la réponse, c'est non.

Je veux aussi dire qu'on rencontre plusieurs personnes qui ont des idées de ce qu'elles veulent faire. Cela ne veut rien dire si on ne nous a pas proposé un projet final.

Patrick Bonin: On nous dit que l'Agence s'est fait présenter un projet de 20 pages. Ce document n'est pas disponible actuellement. Pourriez-vous fournir au Comité ce document de 20 pages qui n'est pas disponible, mais qui a été présenté à l'Agence?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce qui est toujours important, c'est que, si on parle à des gens qui ont des idées de projets, il faut s'assurer qu'ils ont la bonne information de ce qui passe du côté fédéral...

Patrick Bonin: Je reviens à ces 20 pages. Un projet de 20 pages a été présenté.

L'hon. Julie Dabrusin: J'essaie de trouver les bons mots en français.

[Traduction]

Une mobilisation précoce est toujours souhaitable.

[Français]

C'est bien pour tout le monde. Ainsi, on peut décider si c'est un projet qu'on voudrait mettre en avant ou non. À l'heure actuelle, il n'y a pas de décision.

Patrick Bonin: Je comprends, d'accord.

Vous dites qu'il n'y a pas de projet, mais 20 pages ont été présentées à l'Agence. Êtes-vous prête à présenter cela au Comité, à nous les rendre disponibles?

L'hon. Julie Dabrusin: Si quelqu'un donne de l'information à l'Agence ou lui pose des questions, ce n'est pas à nous de divulguer ça au public.

[Traduction]

Ce sont des renseignements de nature commerciale.

[Français]

Patrick Bonin: Merci.

Je passe à l'approbation du projet de Bay du Nord. Le gouvernement a accepté de prendre en charge les frais liés à l'exploitation pétrolière en eaux profondes, entre autres, qui sont exigibles en vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. On parle d'un milliard de dollars, potentiellement, qui seraient payés par le gouvernement fédéral plutôt que par une entreprise.

Êtes-vous d'accord avec cela? Êtes-vous d'accord que le gouvernement fédéral paie des frais d'un milliard de dollars, environ, alors que ce devrait être l'entreprise qui paie?

L'hon. Julie Dabrusin: Le projet de Bay du Nord a été approuvé par le gouvernement précédent.

Patrick Bonin: Je parle des frais, madame la ministre. Je sais qu'il a été approuvé.

L'hon. Julie Dabrusin: Le projet en entier a été approuvé par le gouvernement précédent.

Patrick Bonin: C'est votre gouvernement qui a dit qu'il allait payer les frais. Je cherche à savoir si vous êtes à l'aise avec le fait que le gouvernement paie des frais — jusqu'à un milliard de dollars —, alors que c'est l'entreprise qui devrait payer ces frais.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dis, c'est que le projet a été approuvé avec toutes ses modalités par le gouvernement précédent.

Patrick Bonin: Non, il n'y avait pas...

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que nous faisons, c'est que nous travaillons avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Patrick Bonin: Madame la ministre, je suis désolé, je vais revenir sur les frais: c'est votre gouvernement qui a dit que ces frais allaient être payés par le gouvernement, ce n'est pas le gouvernement précédent.

Confirmez-vous que c'est bien votre gouvernement qui a dit qu'il paierait les frais, et non le gouvernement précédent?

L'hon. Julie Dabrusin: Nous avons encore des négociations en cours concernant...

Patrick Bonin: Ça a été annoncé...

L'hon. Julie Dabrusin: ... les délais et les modalités, mais nous travaillons avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Patrick Bonin: D'accord, mais vous ne confirmez pas les frais d'un milliard de dollars.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, je ne confirme pas ça. Je dis que, en ce moment...

Patrick Bonin: Votre collègue des Pêches a parlé de ces frais que le gouvernement a payés.

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne pense pas qu'elle ait donné de chiffres.

Patrick Bonin: D'accord. De combien sont les frais, si le montant n'est pas un milliard de dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: Je dis que nous sommes maintenant en négociation concernant les modalités. Alors, c'est quelque chose dont nous parlons.

Patrick Bonin: D'accord. Donc, vous n'avez aucun chiffre à donner concernant le montant que le gouvernement va payer. Les journaux ont parlé d'un milliard de dollars.

L'hon. Julie Dabrusin: Les journaux peuvent dire ce qu'ils veulent. Moi, je dis que, maintenant, il y a des négociations dont le contenu n'est pas du domaine public. Cependant, nous travaillons avec les provinces et territoires.

Patrick Bonin: D'accord. En 2026-2027, il y a des réductions de 1,4 milliard de dollars dans les dépenses de votre ministère, comparativement à cette année. Comment expliquez-vous ce montant de 1,4 milliard de dollars?

L'hon. Julie Dabrusin: Une partie vient du fait que nous avons éliminé la taxe sur le carbone pour les consommateurs. Il y a des montants générés par cette taxe qui allaient dans notre budget, et qui sortaient de l'autre côté, aussi. Il y a eu également de l'argent qui a été investi dans un projet des Territoires du Nord-Ouest, *Notre territoire pour l'avenir*. C'était une grande dépense que nous avons faite.

[Traduction]

Il s'agit d'une dépense ponctuelle.

[Français]

Alors, ça a changé ce que nous avons dans notre budget.

• (1130)

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Madame Anstey, la parole est à vous. Vous disposez de cinq minutes.

Carol Anstey (Long Range Mountains, PCC): Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

Les Canadiens ont vu votre ministère faire marche arrière ou revenir sur des décisions prises par d'anciens ministres libéraux de

l'Environnement. La correction de leurs erreurs fait-elle désormais partie intégrante de vos fonctions?

L'hon. Julie Dabrusin: À vrai dire, je ne suis pas d'accord avec la façon dont cette question est formulée. Je ne pense pas qu'il s'agissait d'erreurs, et je pense que je suis...

Carol Anstey: Pour replacer les choses dans leur contexte, il y a quelque temps, nous vous avons invité ici pour parler plus précisément de votre mandat. Vous n'êtes pas venue témoigner dans cette optique. La population canadienne se pose des questions, et nous nous demandons nous aussi si votre mandat consiste réellement à revenir sur les mesures mises en place par les ministres précédents.

L'hon. Julie Dabrusin: Je suis déjà venue ici à plusieurs reprises. Je tiens à le préciser et c'est une information qui est vérifiable. Je ne sais plus exactement combien de fois je suis venue, j'ai perdu le compte.

De plus, ma mission consiste à m'assurer que nous construisons une économie aussi solide que possible pour notre pays, tout en protégeant l'environnement. Pour ce faire, il faut lutter contre les changements climatiques. J'espère que les conservateurs nous épauleront dans nos efforts, car je me bats chaque jour pour maintenir la tarification du carbone pour les industries, conformément à ce que réclament ces dernières.

Carol Anstey: Merci, madame la ministre.

Les Canadiens entendent sans cesse parler des milliards consacrés à la lutte contre les changements climatiques — 2,1 milliards de dollars, pour être précise —, mais les émissions ne diminuent pas au rythme qui avait été promis. Ma question est simple: quand votre ministère commencera-t-il à jauger son succès en fonction des réductions réelles plutôt qu'en fonction des sommes dépensées par le gouvernement?

L'hon. Julie Dabrusin: Ma façon de définir le succès consiste à observer l'évolution des modes de chauffage et de climatisation de nos logements, ainsi que de nos modes de transport. Nous parlions justement tout à l'heure du train à grande vitesse. Il s'agit là d'une occasion de faire voyager les gens d'une manière qui réduit les émissions. Nous parlons de construire...

Carol Anstey: Sur le plan des émissions, les chiffres réels ne sont-ils pas un indicateur de réussite?

L'hon. Julie Dabrusin: Je fais justement référence à la réduction des émissions. Nous devons changer, à l'échelle nationale, la façon d'assurer le chauffage et la climatisation de nos logements, nos modes de transport et notre stratégie de réduction des émissions. Ce ne sont pas les exemples de réussite qui manquent. Pour ce qui est du méthane seulement...

Carol Anstey: Vous n'atteignez toujours pas les cibles que votre propre gouvernement avait promis d'atteindre. La question est toute simple: à partir de quand considérera-t-on que vous avez réussi, c'est-à-dire que vous aurez atteint les cibles et aurez honoré votre promesse?

C'est une question très simple.

L'hon. Julie Dabrusin: Le succès réside dans la réduction des émissions, et c'est ce que nous faisons. Soit dit en passant, le gouvernement conservateur précédent nous a laissé des émissions en hausse sans aucune stratégie pour les réduire.

Les émissions diminuent. Nous prenons des mesures concrètes. Nous veillons à intégrer ces mesures dans nos politiques industrielles et à mettre en place les infrastructures nécessaires pour soutenir la réglementation afin de garantir la pérennité de ces efforts.

C'est ce qui se passe au pays. Les Canadiens veulent que nous bâtissions un pays fort et que nous le bâtissions bien.

Encore une fois, je vais poser une question aux conservateurs. Pourquoi ne peuvent-ils pas se rallier à ces efforts? De votre côté, tout est toujours négatif. Pourquoi ne contribuez-vous pas positivement à bâtir l'avenir de notre pays?

Carol Anstey: Merci, madame la ministre.

Dans ce budget des dépenses, l'Accélérateur net zéro et le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro reçoivent ensemble plus de 500 millions de dollars. La vérificatrice générale a déjà signalé qu'il pourrait y avoir des chevauchements entre les programmes fédéraux de lutte contre les changements climatiques.

Avant de dépenser encore un demi-milliard de dollars de l'argent des contribuables, pouvez-vous garantir aux Canadiens que le financement ne servira pas à dédoubler des programmes qui existent déjà?

L'hon. Julie Dabrusin: Le financement que nous avons mis en place aide les entreprises et les Canadiens à réduire leurs émissions et à réduire leurs factures d'énergie.

Je vais vous donner un exemple. Nous sommes intervenus, avec le gouvernement de l'Ontario, pour aider la raffinerie de sucre Redpath, dans ma ville, à moderniser l'éclairage dans ses bâtiments. Ce changement a permis d'améliorer la sécurité des travailleurs, ce qui est important. De plus, cette aide a permis à l'usine de réduire ses factures d'énergie et de réduire ses émissions. Voilà un exemple de ce que nous accomplissons.

Je ne vois pas pourquoi vous critiqueriez le fait que nous réalisons ce genre d'investissements.

Carol Anstey: Madame la ministre, nous traversons une crise du coût de la vie. L'inflation augmente. Les gens sont préoccupés par les sommes que dépense le gouvernement. Je ne pense pas qu'il soit déraisonnable de vous demander s'il y a un dédoublement du financement. C'est une question importante. Voici donc la question que je vous pose: y a-t-il des chevauchements entre ces programmes, ou les Canadiens risquent-ils d'être confrontés à cette situation?

L'hon. Julie Dabrusin: Il n'y a pas de risque pour les Canadiens.

Je suis ravie que vous ayez soulevé la question des factures et autres dépenses, car j'aimerais rappeler aux gens... Vous avez parlé du coût du chauffage et de la climatisation dans votre collectivité.

Un programme pour la conversion du mazout à la thermopompe est offert aux Terre-Neuviens et aux Labradoriens en ce moment. Il a été mis en place conjointement par le gouvernement fédéral et Terre-Neuve-et-Labrador. Les gens peuvent se renseigner à ce sujet. Je serai heureuse de leur fournir cette information. Ce programme leur permettra de réduire leurs factures de chauffage dès maintenant.

• (1135)

Carol Anstey: Rapidement, parce qu'il ne me reste plus beaucoup de temps... Vous avez redirigé la conversation vers

Terre-Neuve-et-Labrador, et j'aimerais vous poser une question qui touche ma circonscription.

Comme vous le savez, le parc national du Gros-Morne se trouve dans ma circonscription. Beaucoup de gens qui y habitent ont communiqué avec moi au sujet des risques d'incendie. La réponse à une question que nous avons inscrite au Feuilleton indique que le parc national du Gros-Morne alloue 5 000 \$ par année à la prévention des feux de forêt.

Comme on le sait, Terre-Neuve-et-Labrador est très vulnérable face aux feux de forêt. Dans ce contexte, comment une somme de 5 000 \$ par année permet-elle de réduire suffisamment et de manière significative les risques de feux de forêt dans cet énorme parc national?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vais demander à M. Andrew Campbell de vous expliquer comment on utilise cette somme.

Andrew Campbell: Comme chaque parc, le parc national du Gros-Morne est doté d'un plan de gestion des incendies.

Je sais que la députée est au courant, mais pour ceux qui ne le savent pas, le parc est une forêt humide et côtière composée de sapins baumiers. Depuis 1973, et même avant 1973, il n'y a pas eu d'incendie dans ce parc.

Nous travaillons avec la province, et nous avons, avec elle, un protocole d'entente sur la réduction des incendies. Nous serons heureux de transmettre le plan à la députée de Gros-Morne.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Miedema, vous avez la parole pour cinq minutes.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Merci beaucoup.

Bonjour, madame la ministre. Je vous remercie de votre présence.

Je rappelle à mes collègues que si nous n'investissons pas dans la lutte contre les changements climatiques, nous nous retrouverons dans une situation encore pire, où les coûts seront plus élevés et où il y aura de plus en plus de feux de forêt. Il est donc très important que nous ne l'oublions pas et que nous investissions maintenant pour économiser plus tard.

Je m'intéresse beaucoup au remplacement de la solution de calcul de haute performance pour la section Service météorologique du Canada. Dans le budget supplémentaire des dépenses pour le budget de 2025, le gouvernement s'engage à financer le remplacement de cette solution.

Madame la ministre, pourriez-vous nous expliquer comment cette initiative permettra de garantir que les capacités de prévisions météorologiques du Canada demeurent à la fine pointe de la technologie et comment elle contribuera à l'élaboration de projections à long terme sur les changements climatiques au Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie.

Les superordinateurs représentent une occasion emballante pour nous: nous disposons des moyens informatiques les plus avancés pour fournir ces informations météorologiques.

Je tiens également à souligner que ces ordinateurs ont un double usage. En effet, on peut les utiliser pour soutenir la défense. Il est important que les Forces armées canadiennes disposent des renseignements les plus récents.

Lorsque les gens pensent à la météorologie, ils pensent souvent aux prévisions météorologiques que nous obtenons au quotidien, mais la météorologie est aussi importante pour l'aviation, le transport et nos forces armées. Cette initiative nous permettra donc d'assurer une meilleure protection dans tous ces domaines.

Récemment, j'étais à Dorval, au Québec, où se trouvent des services météorologiques. On a pu m'expliquer comment ces informations sont utilisées. Nous parlions des feux de forêt et de la capacité de prévoir les conditions météorologiques, les sécheresses ou les inondations, notamment. Ces services peuvent fournir des prévisions qui peuvent nous aider dans la gestion des urgences.

Comme je l'ai dit, la météorologie est utile en aviation. Les services météorologiques font des prévisions et ont pour mission de fournir aux pilotes, dès leur entrée dans notre espace aérien, des informations sur ce à quoi ils peuvent s'attendre et sur la façon d'assurer la sécurité des passagers.

Le fait d'avoir ces superordinateurs renforce notre capacité, en tant que partenaire international, dans ces domaines. Ils nous aident à assurer la sécurité des Canadiens et à soutenir les Forces armées canadiennes.

Shannon Miedema: C'est une excellente nouvelle.

Dans le budget des dépenses, il est aussi question d'un transfert de Ressources naturelles Canada à Environnement et Changement climatique Canada, ou ECCC, pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Au début de ma carrière, j'ai participé à des opérations de nettoyage de déversements provenant d'anciens réservoirs à hydrocarbures enfouis en Nouvelle-Écosse. J'aimerais donc parler un peu de cette question.

Pouvez-vous donner au Comité un peu de contexte sur ce plan d'action et expliquer en quoi il va nous aider à gérer et à assainir les sites contaminés partout au pays?

• (1140)

L'hon. Julie Dabrusin: On nous demande souvent comment nous pouvons contribuer au nettoyage de ces sites contaminés.

Vous avez parlé de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement fédéral a, à de nombreuses reprises, contribué aux opérations de nettoyage. C'est un exemple de partenariat entre Ressources naturelles Canada et Environnement Canada qui permet d'aider les collectivités.

Le transfert dont vous parlez découle d'un protocole d'entente entre Ressources naturelles Canada et Environnement Canada visant des activités d'assainissement sur certains sites contaminés. Celui dont il est question dans le dernier budget supplémentaire des dépenses (C) concerne les efforts d'assainissement à Eureka. Le fonds finance la construction d'une aire d'épandage contrôlé sur le site pour traiter les sols contaminés par des hydrocarbures pétroliers.

C'est un exemple parmi d'autres. Ce transfert vise un projet précis, mais il fait partie d'un protocole d'entente plus vaste entre Ressources naturelles Canada et Environnement Canada relatif au traitement de ces sites.

Shannon Miedema: À Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, se trouve un ancien complexe de logements militaires appelé Shannon Park. Nous en avons beaucoup entendu parler. Il a récemment été choisi comme l'un des premiers sites où l'on construira des logements dans le cadre du programme Maisons Canada, ce qui est

vraiment emballant. Un millier de nouveaux logements abordables y seront construits.

À l'heure où nous cherchons à accélérer la construction pour accroître l'offre de logements, pouvez-vous nous expliquer comment les projets d'assainissement réalisés dans le cadre de ce programme contribueront au réaménagement de terrains pour la construction de logements?

Le président: Madame la ministre, veuillez répondre très brièvement. Votre temps est presque écoulé.

L'hon. Julie Dabrusin: Merci. Cela pourrait faire l'objet d'une discussion plus approfondie.

Dans le cadre de notre programme d'assainissement des sites contaminés, notre objectif est de rendre ces sites à nouveau sûrs. Je serais heureuse d'en discuter plus longuement.

Le président: Merci, madame la ministre.

[Français]

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Madame la ministre, votre gouvernement a pris l'engagement de protéger 30 % des terres et des aires marines. Là, vous êtes environ à 15 % pour les deux. Manifestement, c'est d'ici 2030 qu'il faudrait atteindre cet objectif.

Il y a des groupes comme la Société pour la nature et les parcs du Canada, Nature Canada, Oiseaux Canada et le Fonds mondial pour la nature, qui vont envoyer cette semaine une lettre au premier ministre demandant, entre autres, que le Fonds de la nature du Canada soit remis en place parce que, au 31 mars, il n'y aura plus d'argent. Il n'y a rien dans le budget là-dessus. Est-ce que vous vous engagez à reconduire ce fonds? Si oui, à quelle hauteur est-ce que ce sera? Ces groupes demandent que ça se fasse tout de suite.

L'hon. Julie Dabrusin: Oui, et je comprends bien la demande. Pour moi et pour notre gouvernement, il est très important de continuer à protéger la nature et à la conserver. Je sais que nous avons cette date butoir du 31 mars, et nous travaillons là-dessus. Je n'ai pas de montant à donner aujourd'hui, mais je suis bien au courant de cette question.

Patrick Bonin: Nous allons suivre ça de près.

L'ancien ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature avait mis en place une interdiction de financement lié aux énergies fossiles, ou avait interdit certaines subventions à cet égard. Il parlait d'arriver avec une autre séquence, entre autres, pour des organismes comme Développement économique Canada. Pouvez-vous nous dire, aujourd'hui, à quelle hauteur on finance annuellement les énergies fossiles au Canada? Combien était-ce, la dernière année?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je pourrais dire, c'est que nous avons 90 milliards de dollars qui vont aller pour les technologies propres et...

Patrick Bonin: Vous ne répondez pas à la question, madame la ministre.

L'hon. Julie Dabrusin: ... l'énergie renouvelable.

Patrick Bonin: Je vous ramène à la question, qui porte sur les énergies fossiles.

L'hon. Julie Dabrusin: Non, mais...

Patrick Bonin: Combien mettez-vous là-dessus?

Je connais les autres chiffres. Je veux savoir combien vous mettez sur les énergies fossiles, en milliards de dollars.

L'hon. Julie Dabrusin: Pour parler des chiffres, je pense que c'est important de dire là où on met actuellement l'argent.

Patrick Bonin: En tout respect, ce n'est pas ma question. Ma question porte sur les énergies fossiles, madame la ministre. Combien de milliards de dollars en subventions y mettez-vous actuellement?

L'hon. Julie Dabrusin: Je veux vous démontrer que, tout ce que vous voyez dans notre budget — et vous pouvez regarder le budget de 2025 —, ce sont des subventions pour les énergies renouvelables.

Patrick Bonin: Ma question est la suivante. Combien d'argent consacrez-vous aux subventions aux énergies fossiles? Il y a des subventions aux énergies fossiles dans le dernier budget. Combien d'argent versez-vous cette année, aujourd'hui? Est-ce que vous avez un chiffre?

L'hon. Julie Dabrusin: Il n'y en a pas.

Patrick Bonin: Au ministère, avez-vous un chiffre sur le montant accordé en subventions aux énergies fossiles dans la dernière année? Avez-vous ce chiffre? Si vous voulez réduire ces subventions, il faut que vous sachiez à combien elles se chiffrent.

• (1145)

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dis, c'est que, dans le budget, il y a des subventions de 90 milliards de dollars pour les énergies renouvelables. C'est là que nous investissons l'argent.

Patrick Bonin: Madame la ministre, en tout respect, ma question est très claire: combien de milliards de dollars investissez-vous dans les énergies fossiles?

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que j'ai dit, c'est que le budget était très clair: l'argent est consacré aux énergies renouvelables et aux technologies propres.

Patrick Bonin: Avez-vous honte de dire combien de milliards de dollars vous investissez dans les énergies fossiles?

L'hon. Julie Dabrusin: C'est 90 milliards de dollars...

Patrick Bonin: Madame la ministre, ne devriez-vous pas avoir honte de votre gouvernement?

L'hon. Julie Dabrusin: Non.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Bonin.

[Traduction]

Monsieur Bexte, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue, madame la ministre, à ce petit échange très intéressant. Je dois réfuter deux ou trois choses qui ont été dites dans votre déclaration préliminaire et dans d'autres témoignages.

Je ne pense pas que l'industrie réclame la taxe sur le carbone dans le secteur industriel de façon générale; c'est plutôt qu'il y a l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête, et c'est l'option la moins mauvaise.

J'aimerais parler de l'analyse coûts-avantages — ou ce concept — relative à vos dépenses. Vous venez de décrire l'augmentation des dépenses à Environnement Canada. À l'instar d'Agri-

culture Canada, votre ministère a-t-il contribué à l'objectif du gouvernement qui est de réaliser des économies et de réduire les dépenses de 15 %?

L'hon. Julie Dabrusin: Les parties concernant l'examen des dépenses figurent dans le budget principal des dépenses. Je pense que je reviendrai vous en parler sous peu, car je viens souvent ici. Je suis toujours heureuse de le faire...

David Bexte: C'est bien, et je vous en remercie, mais c'est la même réponse que j'ai entendue maintes fois...

L'hon. Julie Dabrusin: ... mais comme vous le savez, l'examen des dépenses s'applique à tous les ministères.

David Bexte: À Environnement Canada, avez-vous contribué de façon significative à cette réduction de 15 %?

L'hon. Julie Dabrusin: Le budget principal des dépenses a été publié. Vous pouvez y voir les chiffres. Vous avez utilisé un chiffre subjectif, et vous voulez parler d'une contribution « significative ». Consultez le budget principal des dépenses. Nous reviendrons pour en parler.

David Bexte: Là où je veux en venir, c'est qu'il semble y avoir un écart entre les différents ministères et que les économies devant être réalisées ne sont pas réparties équitablement entre eux. Agriculture Canada a fermé des centres de recherche qui avaient grandement contribué aux pratiques agricoles et à l'atténuation des répercussions environnementales, comme vous le dites, mais les agriculteurs canadiens risquent désormais de perdre ces capacités.

J'essaie de comprendre le contexte entourant cette décision. A-t-on établi un équilibre? La fermeture de ces centres est-elle fondée?

L'hon. Julie Dabrusin: Je ne peux pas me prononcer sur ce qu'a fait Agriculture Canada. Je suis sûre que vous pouvez...

David Bexte: Quelle est la contribution de votre ministère à cet effort?

L'hon. Julie Dabrusin: ... parler de tout cela avec le ministre MacDonald.

David Bexte: Votre ministère n'a-t-il pas contribué à cet effort?

L'hon. Julie Dabrusin: J'ai dit que notre ministère a participé à l'examen des dépenses et que tous les détails se trouvent dans le budget principal des dépenses, qui a été publié. Je crois que je reviendrai pour en parler.

David Bexte: J'aimerais réfuter un autre commentaire.

Vous avez déclaré que nos clients potentiels recherchent des produits à faible teneur en carbone. Or, je pense qu'aujourd'hui, l'Europe s'en moque bien si son choix se résume à la Russie ou à rien du tout provenant du détroit d'Ormuz.

Canadian Natural Resources Limited a récemment interrompu son projet de Jackpine, d'une valeur de 8,25 milliards de dollars, invoquant l'incertitude liée à la tarification fédérale du carbone et à la réglementation sur le méthane. Reconnaissez-vous que l'incertitude réglementaire retarde des projets qui renforceraient notre économie? Le président de Canadian Natural Resources Limited se trompe-t-il lorsqu'il dit que les politiques de tarification du carbone du gouvernement ont créé un fardeau économique pour les investissements appuyant la croissance à long terme?

L'hon. Julie Dabrusin: La première chose que je dirais, c'est que nous avons été très clairs au sujet de la tarification du carbone dans le secteur industriel et de la nécessité de la renforcer. S'il y a quelqu'un qui crée de l'incertitude à ce sujet, ce sont les conservateurs, qui s'y opposent jour après jour.

David Bexte: Je ne suis pas d'accord, madame la ministre. Nous ne faisons que souligner l'hypocrisie.

L'hon. Julie Dabrusin: Vous ne vous opposez pas à la tarification du carbone dans le secteur industriel. C'est un changement fascinant.

J'ajouterais également que si nous devons parler de la tarification du carbone dans le secteur industriel et des efforts que nous déployons pour la renforcer, en fait, Canadian Natural Resources Limited est intervenu et a dit qu'il...

David Bexte: Excusez-moi, madame la ministre. Ma question porte sur l'incertitude qui pèse sur les projets d'intérêt national à venir et sur les politiques qui freinent leur mise en œuvre.

L'hon. Julie Dabrusin: Ce que je dis, c'est que le président de Canadian Natural Resources Limited a déclaré qu'il était en fait assez optimiste au sujet du protocole d'entente...

David Bexte: Je comprends cela, mais il n'en demeure pas moins qu'il a clairement déclaré que cette politique fédérale nuisait à ce projet.

Il n'y a eu aucune réponse à ce sujet.

Cela va plus loin, en ce sens que Canadian Natural Resources Limited est également un important...

L'hon. Julie Dabrusin: Je pourrais vous fournir plus d'information. D'ailleurs le projet de Jackpine se déroule bien, avec la taxe sur le carbone dans le secteur industriel...

David Bexte: Excusez-moi. C'est mon temps de parole, madame la ministre.

Ce sentiment n'est pas rare dans le secteur de l'énergie; il est plutôt assez répandu. Il y a même une incidence sur le projet Pathways Plus, qui est également retardé en raison de l'incertitude.

Que faut-il changer pour regagner la confiance des investisseurs?

L'hon. Julie Dabrusin: Voici ce que je vous dirai. Nous créons de la certitude en étant très clairs sur ce que nous faisons avec la tarification du carbone dans le secteur industriel.

Nous avons une bonne collaboration avec la première ministre de l'Alberta dans le cadre de conversations et de négociations. Nous avons récemment parlé de l'accord de coopération qui fait l'objet de consultations, et qui est en fait un exemple de la façon dont nous...

David Bexte: Je comprends, mais vous ne répondez pas vraiment à la question, alors je vais passer à autre chose.

• (1150)

L'hon. Julie Dabrusin: Je réponds directement à la question concernant la façon dont nous travaillons ensemble, en créant quelque chose...

David Bexte: Cela ne fonctionne pas, parce qu'il y a encore de l'incertitude et que des projets sont annulés.

Madame la ministre, il y a exactement un mois, j'ai discuté avec des fonctionnaires de votre ministère du nombre exact d'entreprises en Alberta et en Saskatchewan qui seraient assujetties au nouveau seuil de 10 000 tonnes proposé pour la taxe sur le carbone dans le

secteur industriel. Nous n'avons pas encore reçu de données à ce sujet. Pourriez-vous fournir cette information au Comité dès que possible?

L'hon. Julie Dabrusin: À l'heure actuelle, le système fédéral est en place. L'Alberta a une entente provinciale pour son système à plusieurs niveaux...

David Bexte: Je parle de la réduction du seuil, qui passe de 100 000 tonnes à 10 000 tonnes.

L'hon. Julie Dabrusin: Je dis simplement qu'il y a un régime fédéral. C'est le système provincial qui s'applique dans la province de l'Alberta. Nous travaillons ensemble.

La tarification du carbone dans le secteur industriel crée un seuil, en fait. Les entreprises qui dépassent le seuil devront payer le prix du carbone industriel...

David Bexte: Je comprends cela.

L'hon. Julie Dabrusin: ... et celles qui sont sous le seuil obtiennent des crédits.

Soit dit en passant, le projet de Jackpine en a obtenu.

David Bexte: Le seuil est abaissé à 10 000, ce qui va frapper un grand nombre d'entreprises de plus.

Le président: Merci.

Monsieur Fanjoy, vous avez la parole pour cinq minutes.

Monsieur Fanjoy, votre micro est en sourdine.

Votre temps est écoulé.

Des voix: Oh, oh!

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Je suis désolé. Je pensais que mon micro serait allumé automatiquement. Je m'excuse.

Madame la ministre, je vous remercie de vous joindre de nouveau à nous, au comité de l'environnement.

Les Canadiens se préoccupent beaucoup de l'abordabilité et de l'action climatique. Les conservateurs pensent que ces deux concepts s'opposent, mais je crois pour ma part qu'ils sont très liés. J'aimerais que vous nous disiez comment nous pouvons cheminer vers un avenir plus abordable tout en nous attaquant aux changements climatiques.

L'hon. Julie Dabrusin: Merci. Je dirai deux choses en réponse à cela.

Premièrement, nous nous assurons de créer des emplois pour l'économie de l'avenir, des emplois bien rémunérés, souvent syndiqués. C'est ce dont nous avons besoin si nous voulons une économie forte. Cela nous aide à faire en sorte que les Canadiens gagnent l'argent qu'ils veulent. Les Canadiens veulent de ces emplois bien rémunérés. Il s'agit de veiller à ce que nos activités de fabrication soient compatibles avec l'économie à faibles émissions de carbone du futur, de continuer de diversifier nos échanges commerciaux avec un plus grand nombre de pays et de créer de nouveaux débouchés. C'est ce que les Canadiens veulent. Lorsque nous parlons de bâtir le Canada, c'est l'un des aspects importants pour faire les choses correctement.

Deuxièmement, il s'agit de nous protéger. Nous savons que si nous ne luttons pas contre les changements climatiques, nous en paierons le coût. Cela se perd souvent dans la conversation quand j'entends les conservateurs s'opposer à chacune de nos politiques. Il y a un coût à ne pas lutter contre les changements climatiques. En fait, les conservateurs eux-mêmes en ont donné quelques exemples lorsque nous parlions des feux de forêt et d'autres préoccupations du genre. Il faut nous demander comment nous nous assurons de continuer de lutter contre les changements climatiques et d'agir, afin de protéger les collectivités contre de nouveaux feux de forêt, contre la force et l'intensité des feux de forêt ou des inondations que nous connaissons chez nous.

Il y a donc deux volets. Il y a d'abord la façon dont nous luttons contre les changements climatiques, car cela a un coût. Je ne parle ici que de l'aspect économique, mais il y a aussi un coût moral à cela. Je veux m'assurer de léguer un bel avenir à mes enfants. Je pense que c'est ce que les Canadiens veulent: de l'air pur, de l'eau propre et un avenir prometteur. Nous devons donc créer de bons emplois pour l'avenir dans une économie mondiale à faibles émissions de carbone. C'est là que va l'argent dans le monde. Nous nous devons de bâtir un Canada fort et de le faire correctement.

Bruce Fanjoy: Nous assistons actuellement à une flambée des coûts de l'énergie, particulièrement pour le pétrole et le gaz, une crise alimentée par le conflit en Iran et le blocage du détroit d'Ormuz. Les Canadiens en subissent les effets. Même si nous vivons à des lieues de ce conflit, il a des répercussions sur les Canadiens et le prix qu'ils paient à la pompe.

Ce qui n'a pas augmenté, en revanche, c'est le coût des énergies renouvelables. Pas plus tard que la semaine dernière, vous avez pu vous joindre à moi, à Carleton, pour une visite sur les lieux d'un projet formidable, une centrale solaire exploitée par EDF Power Solutions. L'entreprise a un partenariat unique avec une ferme d'agneaux locale du nom de Shady Creek. Vous pourriez peut-être nous parler de ce partenariat, qui illustre qu'on peut combiner l'énergie propre et l'agriculture dans le Canada rural.

• (1155)

L'hon. Julie Dabrusin: Merci de m'avoir invitée dans votre coin de pays pour voir cela. C'est un excellent exemple de la façon dont diverses choses peuvent si bien fonctionner ensemble.

Nous nous sommes effectivement rencontrés. Vous m'avez présenté des éleveurs de moutons, qui disaient que pour agrandir leur troupeau, ils avaient besoin de plus de terres, mais ils n'avaient pas les moyens d'acheter toutes ces terres supplémentaires. Puis, une occasion s'est présentée. Il y avait une centrale solaire à proximité qui devait entretenir ses terres, si bien que les éleveurs de moutons ont pu utiliser les terres de la centrale solaire pour agrandir leur troupeau. C'est même lucratif pour eux, et c'est avantageux pour la centrale solaire également, parce que, comme je l'ai appris, les moutons ne rongent pas les fils, ni rien. Ils broutent autour des poteaux.

J'ai également appris que cela créait de bons emplois dans de petites collectivités rurales. Les gens n'ont pas à quitter leur village. Ils sont là, à travailler pour une centrale solaire, ce qui leur permet de rester dans leur patelin agricole rural. C'est un très bon exemple de projet qui combine les deux aspects, qui crée de l'énergie renouvelable dans un contexte agricole et qui revitalise et renforce les collectivités rurales qui en bénéficient.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

Il nous reste quelques minutes, alors j'ai décidé de donner à chaque parti l'occasion de poser une question.

Nous allons commencer par le Parti conservateur. Vous avez droit à une question et à une réponse. Qui prendra la parole du côté des conservateurs?

Monsieur Gill, allez-y.

Amanpreet Gill (Calgary Skyview, PCC): Merci d'être ici, madame la ministre.

Concernant l'avis de planification de la prévention de la pollution proposé pour les emballages primaires en plastique pour les aliments, une analyse d'impact menée par Deloitte porte à croire que certains producteurs alimentaires pourraient relocaliser leurs activités d'emballage aux États-Unis si les exigences font augmenter les coûts de conformité.

Le ministère a-t-il effectué sa propre analyse pour déterminer si l'avis P2 proposé pourrait influencer les décisions d'investissement ou causer le déplacement d'activités d'emballage et de transformation à l'extérieur du Canada?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous répondrai de façon générale que la tarification du carbone dans le secteur industriel et les autres mesures du genre ne font pas augmenter le coût des aliments. Les changements climatiques les font augmenter, par contre, et nous constatons que nous devons prendre plus de mesures. Nous construisons de l'infrastructure de serres, par exemple, afin d'accroître la sécurité alimentaire ici même au Canada.

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour moins d'une minute.

[Traduction]

Eric St-Pierre: Merci.

Madame la ministre, je crois que vous avez participé à une conférence de Carbon Removal Canada, la semaine dernière. Carbon Removal Canada est une excellente organisation que je m'attribue le mérite d'avoir créée il y a quelques années, et à cette conférence, la mobilisation de 100 millions de dollars a été annoncée pour la Coalition pour l'élimination avancée du carbone.

Pouvez-vous nous dire rapidement comment les Canadiens peuvent bénéficier de l'élimination du carbone? Je sais qu'il ne s'agit pas de captage, d'utilisation et de stockage du carbone. Je sais que cela sème la confusion.

L'hon. Julie Dabrusin: Le Canada est très bien placé. Nous avons la géologie nécessaire pour éliminer du carbone. Nous avons le savoir-faire. Certaines des principales entreprises de technologies propres sont basées ici, au Canada. C'est un savoir exportable que nous pouvons transmettre au monde entier.

Cette annonce visait à signaler que notre gouvernement serait parmi les premiers à créer plus de certitude sur le marché et à développer cette industrie. Notre pays doit s'éloigner de la combustion. Quand ce n'est pas possible, l'élimination du carbone nous aide à faire le pas de plus pour continuer de réduire nos émissions.

• (1200)

Le président: Merci beaucoup, madame la ministre.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole.

Patrick Bonin: Madame la ministre, des citoyens nous ont envoyé une information concernant le programme Radio-météo. Selon cette information, le 16 mars, il y aura une transformation et il y a des gens qui n'auront pas accès à l'information sans couverture LTE, entre autres. Ils n'auront plus accès à l'information en cas de catastrophe. Selon certains chiffres, 172 000 personnes étaient sans couverture LTE à la fin de 2024. Ça semble concerner beaucoup de gens qui, en cas de catastrophe, n'auront plus accès à Radio-météo.

Êtes-vous au courant? Est-ce que ça vous inquiète ou pas?

L'hon. Julie Dabrusin: Je vous remercie de la question, qui me donne l'occasion de donner quelques informations à ce sujet.

Le système de Radio-météo que nous avons fonctionnait moins bien pour l'avenir. Alors, ce que nous avons maintenant, ce sont des systèmes qui permettent aux gens d'avoir les mêmes informations. Alors, quand on parle de situation catastrophique...

[Traduction]

Ce sera beaucoup mieux.

[Français]

On peut imposer à tous les postes de radio et de télévision de donner aux gens les informations nécessaires quotidiennement lors de situations de catastrophe. Ce n'est pas seulement sur Internet. Il y a des informations sur Internet, mais il y a aussi des informations pour les gens qui sont sur l'eau.

[Traduction]

Il y a la radio de la Garde côtière, et il y a les satellites.

[Français]

Alors, il y a deux systèmes et je suis très contente d'offrir les informations à tout le monde pour qu'ils sachent comment y accéder. Toutefois, je veux vous assurer que, dans les situations de catastrophe, nous imposons aux stations de radio, aux stations de télévision et aux applications d'indiquer qu'il y a une situation dangereuse.

Le président: Merci, madame la ministre.

Merci, tout le monde.

[Traduction]

Je tiens à remercier la ministre du temps qu'elle nous a consacré aujourd'hui.

Je vais suspendre brièvement la séance pendant que la ministre quitte la salle et que nous accueillons de nouveaux témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: La séance reprend.

[Français]

Le Comité reprend son étude du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026.

[Traduction]

Le Comité accueille les fonctionnaires suivants d'Environnement et Changement climatique Canada.

Kurt Chin Quee est sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances. Bienvenue.

Alison McDermott se joint à nous également. Elle est sous-ministre adjointe à la Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales. Bienvenue.

Enfin, nous accueillons Megan Nichols, sous-ministre adjointe à la Direction générale de la protection de l'environnement. Bienvenue.

Nous accueillons ensuite, de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact, Terence Hubbard, président, et Ian Ketcheson, vice-président des Relations avec les Autochtones et des services intégrés, et dirigeant principal des finances. Bienvenue.

Nous accueillons aussi, de l'Agence Parcs Canada, Andrew Campbell, président et directeur général intérimaire et vice-président principal de la transformation, ainsi qu'Andrew Francis, vice-président des Finances. Bienvenue.

• (1210)

[Français]

Nous recommençons l'interrogation des témoins et le Parti conservateur a six minutes de temps de parole.

Quand les témoins verront mon petit carton, cela leur indiquera qu'il ne reste qu'une minute de temps de parole au député. Si je le retourne de ce côté et que les témoins sont en train de répondre à la question, le temps de parole est écoulé et ils doivent terminer leur phrase.

[Traduction]

Monsieur Bexte, vous avez la parole pour six minutes.

David Bexte: Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins. Je vous remercie du temps que vous nous accordez aujourd'hui, et j'ai hâte d'entendre ce que vous avez à dire.

Je m'adresse aux représentants de Parcs Canada. Nous avons discuté de réduction des risques d'incendie pendant la première heure. Pourriez-vous me dire quels changements précis ont été apportés aux plans de réduction des risques d'incendie dans des parcs comme ceux de Banff, de Jasper et des Lacs-Waterton?

Andrew Campbell: Merci beaucoup de cette excellente question. Je serai heureux d'y répondre, monsieur le président.

Au cours de la dernière année seulement, Parcs Canada a entrepris 44 initiatives de gestion de la végétation au pays, qui sont...

David Bexte: Excusez-moi, mais comme notre temps est très limité en ce moment, très précisément, quels changements ont été apportés à Banff, à Jasper et à Waterton?

Andrew Campbell: Parlez-vous seulement de ces trois parcs?

David Bexte: Oui. Très précisément, qu'avez-vous appris du fiasco de Jasper?

Andrew Campbell: Je ne parlerais pas de fiasco à Jasper, alors je...

David Bexte: Peu m'importe comment vous voulez qualifier la situation, monsieur. Je suis désolé...

Andrew Campbell: Monsieur le président, puis-je répondre à la question?

Dans les parcs des Lacs-Waterton, de Banff et de Jasper, nous avons en fait élargi les zones tampons autour de chacune des infrastructures essentielles.

À Jasper, nous avons déployé des efforts d'atténuation, et il y a maintenant environ 2,5 kilomètres de zone tampon autour de la ville de Jasper.

À l'échelle du pays, comme je l'ai dit, nous avons mené 44 initiatives...

David Bexte: Merci beaucoup...

Andrew Campbell: Puis, il y a 140 hectares à Banff...

David Bexte: Merci beaucoup.

Y a-t-il des changements ou des mesures particulières qui ont été mis en œuvre à Banff? Banff n'a pas encore brûlé. Jasper a déjà brûlé.

Andrew Campbell: À Banff, au cours de la dernière année, nous avons déployé des mesures de réduction des risques de feux de forêt sur 140 hectares. Un coupe-feu de 74 hectares a également été construit autour de la ville de Lake Louise. Il y a de plus en plus d'éclaircissement forestier autour de toutes les infrastructures essentielles, comme la Transcanadienne et les installations d'Atco ou de CPKC. Tout ce travail a été réalisé au cours de la dernière année. Des centaines d'hectares ont été protégés par un coupe-feu dans le parc national Banff.

David Bexte: Y a-t-il encore du travail à faire à Banff?

Andrew Campbell: Il y a toujours du travail de pare-feu à refaire pour réduire les risques d'incendie à mesure que les forêts continuent de croître et que les risques réaugmentent...

David Bexte: Je comprends, mais...

Andrew Campbell: ... donc ce travail doit se poursuivre sans relâche.

David Bexte: Plus précisément, je parle de travaux urgents directement en vue de la prochaine saison des incendies, pour assurer la sécurité de Banff et de Lake Louise.

Andrew Campbell: Oui. Il y a encore des brûlages dirigés qui sont effectués à Banff cette année, et il y aura aussi de l'enlèvement mécanique, particulièrement le long de la terrasse. Il y aura des travaux supplémentaires de réduction des risques d'incendie le long de la terrasse.

David Bexte: Merci beaucoup.

Quel pourcentage de Jasper a été reconstruit jusqu'à maintenant?

Andrew Campbell: Les plans de reconstruction sont approuvés pour environ 50 % des logements à Jasper jusqu'à maintenant.

• (1215)

David Bexte: Merci.

Selon un rapport publié en 2025, la reconstruction est ralentie pour les résidents en raison d'exigences strictes de tests de contamination des sols et d'obtention de permis. Je comprends les exigences en matière d'analyse des sols, mais en ce qui concerne les permis, quels mécanismes Parcs Canada utilise-t-il pour accélérer la délivrance de permis et permettre une reconstruction rapide?

Andrew Campbell: Je suis heureux de dire au député qu'il n'y a actuellement aucune demande de permis en suspens.

David Bexte: Très bien. Je vous remercie.

Andrew Campbell: Tous les sols ont été décontaminés, nous sommes très heureux de vous le dire, et nous avons travaillé avec la Croix-Rouge à la mise en place de soutien social pour les personnes...

David Bexte: Cela s'éloigne du sujet qui m'intéresse, je suis désolé...

Andrew Campbell: ... pour aider les gens dont la maison n'a pas encore été reconstruite. Ce sont des mesures de soutien social.

David Bexte: Je comprends, mais 50 % des maisons n'ont toujours pas été reconstruites. Quels changements ont été apportés aux politiques pour améliorer la délivrance de permis?

Andrew Campbell: Encore une fois, c'est une excellente question. Il y a eu une augmentation... En fait, l'association des constructeurs de l'Alberta a déclaré que la reconstruction, la délivrance de permis et la simplification du processus à Jasper devraient servir de « modèle » au reste du pays...

David Bexte: Je n'ai pas besoin de commentaires ou de oui-dire.

Andrew Campbell: Ce ne sont pas des oui-dire. C'est précisément ce que cette personne a dit.

David Bexte: Je comprends, mais je veux savoir quels sont les changements précis apportés à la politique. Quels changements Parcs Canada a-t-il apportés à ses façons de faire pour accélérer la délivrance de permis?

Andrew Campbell: Nous avons augmenté le nombre d'employés affectés aux permis. Encore une fois, il n'y a aucune demande de permis en suspens. À ce stade, nous avons également étudié la possibilité d'adopter un processus accéléré de délivrance de permis pour la construction de logements.

Je ne sais pas si vous avez déjà travaillé à la construction de logements, monsieur le président, mesdames et messieurs, mais il y a environ 5 000 décisions que tout le monde doit prendre. Nous avons entrepris de simplifier le processus et de l'accélérer. Je dirais que notre façon de faire suscite l'envie partout au pays. Si quelqu'un a déjà participé à la construction de logements, comme j'ai moi-même été constructeur de maisons avant de commencer à travailler pour le gouvernement...

David Bexte: Merci beaucoup.

Andrew Campbell: C'est 20...

David Bexte: J'ai une dernière question. C'est très...

Eric St-Pierre: J'invoque le Règlement.

David Bexte: C'est mon temps de parole, je ne suis pas d'accord.

Eric St-Pierre: J'invoque le Règlement. Auriez-vous l'obligance de demander au témoin de terminer sa phrase? C'est une question de ton, s'il vous plaît.

David Bexte: Puis-je faire un commentaire?

Nous perdons du temps. J'ai une dernière question à poser.

Le président: Je vais vous laisser la poser. Il pourra répondre, puis ce sera tout.

David Bexte: Avez-vous reçu une formation particulière du gouvernement du Canada sur les médias et la façon d'éviter de répondre aux questions?

Des voix: Oh, oh!

Andrew Campbell: Non, je n'ai pas reçu...

David Bexte: Merci beaucoup. Mon temps est écoulé.

Andrew Campbell: ... quelque formation que ce soit sur les médias et la façon d'éviter de répondre aux questions. Toute la formation que j'ai pu recevoir sur les médias remonte à 2010.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Campbell.

[Français]

Le président: Monsieur St-Pierre, la parole est à vous pour six minutes.

[Traduction]

Eric St-Pierre: J'aimerais rappeler que les parlementaires ont le devoir d'avoir une certaine bienséance et peut-être de surveiller leur ton lorsqu'ils sont invités à parler avec des témoins.

Je suis très heureux qu'il y ait huit témoins ici aujourd'hui. Merci de prendre le temps de venir nous rencontrer. Je vais adopter un ton moins agressif.

Si vous me le permettez, je vais poser quelques questions en français, comme je suis un député du Québec.

[Français]

Autrement dit, je travaille beaucoup en français.

Je vais poser quelques questions de façon un peu plus diplomatique, et les témoins pourront faire part de leurs réponses.

Ma première question s'adressera à M. Campbell, de l'Agence Parcs Canada, mais les autres témoins pourront tous intervenir s'ils le souhaitent.

Un sondage effectué en 2025 a démontré que 99 % des Canadiens pensent que la nature est un élément essentiel à l'identité canadienne. Le laissez-passer Un Canada fort est une mesure d'abordabilité que vous connaissez très bien et qui améliore vraiment l'accès à la nature pour plusieurs Canadiens. Nous parlions de communication il y a un instant. Avez-vous mis en place un plan de communication pour promouvoir ce beau programme?

Andrew Campbell: Absolument. Tout le monde qui a regardé les Jeux olympiques a probablement noté qu'il y avait beaucoup de publicités pour Parcs Canada et le programme Un Canada fort. De plus, nous avons d'autres plans pour en faire plus. Nous travaillons toujours avec Destination Canada pour faire ce type de publicité pour les Canadiens et les touristes ailleurs qu'au Canada.

• (1220)

Eric St-Pierre: C'est parfait. Merci.

J'ai une question de suivi pour vous ou pour vos collègues, monsieur Campbell.

La semaine dernière, à Hochelaga-Maisonneuve, la secrétaire d'État à la Nature, Nathalie Provost, a annoncé une trentaine de nouveaux projets d'habitats pour les espèces en péril pour l'année 2025-2026. Pouvez-vous rapidement donner un aperçu des avantages communs de ce type de projets? Comment profitent-ils au Québec et au Canada?

Andrew Campbell: Je vais répondre au nom de Parcs Canada. Évidemment, Parcs Canada a l'avantage d'assurer plus de protection aux espèces en péril dans plusieurs parcs nationaux partout au pays.

Ces programmes impliquent aussi Environnement et Changement climatique Canada. Mme Shannon est peut-être mieux placée que moi pour répondre à la question.

[Traduction]

Tara Shannon (sous-ministre adjointe, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement): Je vais répondre rapidement.

L'annonce de la semaine dernière portait sur environ 31 projets visant à protéger les espèces en péril partout au pays. Elle relève d'un programme en place depuis longtemps. Ce sont de petites initiatives, de nature communautaire et locale. Nous constatons que ces initiatives ont de très bons résultats ciblés pour les espèces en péril.

[Français]

Eric St-Pierre: Merci.

J'ai une question pour vous, madame McDermott.

[Traduction]

N'hésitez pas à intervenir.

[Français]

En janvier, à Terre-Neuve-et-Labrador, on a annoncé 80 projets de la Fédération canadienne des municipalités. Pouvez-vous nous parler des retombées positives de ces projets pour Terre-Neuve-et-Labrador et pour le reste du Canada?

[Traduction]

Alison McDermott (sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales, ministère de l'Environnement): Il s'agit d'investissements effectués dans le cadre de la Stratégie nationale d'adaptation afin d'accroître la résilience des collectivités aux changements climatiques. Ils sont faits en partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert, un fonds de plus de 530 millions de dollars octroyés à des projets d'adaptation par le truchement de l'initiative de Leadership local pour l'adaptation climatique. C'est le programme utilisé, en gros.

Je n'ai pas beaucoup de détails sous les yeux sur les projets eux-mêmes, par contre. Cependant, nous pouvons vous dire qu'il y a récemment eu une annonce à ce sujet. Ces projets permettront de mener diverses activités d'évaluation et d'atténuation des risques dans des municipalités de diverses régions du Canada.

Je me ferai un plaisir de faire un suivi pour vous en dire plus au sujet de Terre-Neuve, si cela vous intéresse.

Eric St-Pierre: Oui, ce serait formidable si vous pouviez donner des exemples de Terre-Neuve ou de l'Alberta afin que mes collègues puissent constater l'excellent travail que l'on appuie d'un bout à l'autre du Canada.

Monsieur Campbell, vous avez eu de la difficulté à répondre aux questions précédentes. Je peux vous donner 30 secondes, si vous voulez donner tous les détails concernant certaines de vos réponses aux questions de mes collègues. Pour une raison ou un autre, vous semblez avoir eu un peu de difficulté.

Andrew Campbell: Oui, je vais parler des personnes qui n'ont pas reconstruit à Jasper.

Nous travaillons avec la Croix-Rouge pour offrir un soutien social. L'autre chose que l'organisation a faite, c'est se rendre sur le terrain avec nous pour demander aux gens pourquoi, dans les faits, ils n'ont pas reconstruit. Environ 40 % d'entre eux avaient de la difficulté à obtenir des devis des constructeurs pour respecter les conditions de leur assurance. Une autre proportion de 25 % des gens ont eu de la difficulté avec leurs assureurs jusqu'à maintenant. Par conséquent, la majorité des problèmes qui persistent à Jasper sont entre des particuliers et leurs assureurs.

Nous travaillons pour voir ce que nous pouvons faire pour les aider, mais, chose certaine, les permis ne semblent plus être le problème.

Le président: Merci, monsieur Campbell.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: À l'équipe du ministère de l'Environnement, j'aimerais parler un peu de la réduction des dépenses budgétaires dans le budget de 2026-2027. Je crois comprendre qu'il y a une réduction d'environ 700 millions de dollars dans les subventions par rapport au budget précédent, celui de 2025-2026. Est-ce qu'il y a vraiment une réduction budgétaire de plus de 286 millions de dollars pour la contribution au Fonds de la nature du Canada?

• (1225)

Kurt Chin Quee (sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances, ministère de l'Environnement): Merci de la question.

[Traduction]

Oui, le financement de nos subventions et contributions a diminué de 2025-2026 à 2026-2027. Deux principales raisons l'expliquent. Premièrement, il y a la fin de plusieurs initiatives temporaires. Certains exemples de...

[Français]

Patrick Bonin: Ma question est la suivante: est-ce que la diminution des dépenses pour le Fonds de la nature du Canada est vraiment de l'ordre de 286 millions de dollars, environ?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: La diminution pour le fonds du Patrimoine naturel bonifié est de 381,8 millions de dollars.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord. Alors, cet argent était disponible avant cette année, mais il n'est plus là cette année. N'y a-t-il rien pour le remplacer?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je pense que la ministre y a également fait allusion dans ses propos ici. C'est non renouvelé. C'est une de nos initiatives à durée déterminée. Au cours d'un exercice, il est normal qu'un certain nombre d'initiatives prennent fin. Un processus régulier permet de demander un renouvellement auprès du ministère des Finances, et un certain nombre de décisions sont sur le point d'être rendues.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres sommes d'argent consacrées à l'atteinte de la cible de 30 % de protection d'ici 2030? Auparavant, il y avait

environ 300 millions de dollars, mais cette somme n'est plus dans le budget. Est-ce qu'elle est remplacée par quelque chose?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Le financement n'est pas remplacé pour l'instant. Il doit prendre fin. Nous avons toutefois d'autres fonds dans le programme pour la nature afin d'appuyer des initiatives de protection de la nature.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Au total, comparativement aux quelque 300 millions de dollars dont vous parlez, combien de millions de dollars sont investis dans ces autres initiatives? Selon ce que je comprends, c'est une somme moindre.

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je n'a pas les détails ici à propos de ces postes. Je vais devoir vous transmettre...

[Français]

Patrick Bonin: Cependant, c'est moins que 300 millions de dollars, n'est-ce pas?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je n'ai pas ici les détails sur ces postes, mais...

[Français]

Patrick Bonin: Allez-vous pouvoir nous fournir ça?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Oui.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

J'ai cru voir une réduction de 60 %, soit de 147 millions de dollars, des contributions à l'appui du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour 2026-2027. Est-ce véridique?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Il y a effectivement une réduction dans notre fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. C'est un fonds qui est progressivement éliminé à mesure que son cycle de financement prend fin, à mesure que le gouvernement se concentre davantage sur d'autres éléments, par exemple les crédits d'impôt à l'investissement pour l'énergie propre. À vrai dire, il s'agit de l'une des réductions liées à l'examen exhaustif des dépenses du ministère.

[Français]

Patrick Bonin: Quand prévoyez-vous publier le plan ministériel qui contiendra des explications plus détaillées sur les dépenses liées aux crédits octroyés pour 2026-2027?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je crois qu'on s'attend à ce que tous les plans ministériels soient bientôt déposés. Ils le sont par le président du Conseil du Trésor au nom de tous les ministères.

[Français]

Patrick Bonin: Qu'est-ce que ça veut dire, « *quite soon* »?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je n'ai pas ces détails.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Allez-vous pouvoir nous fournir une réponse ultérieurement?

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Je crois que ce sera très bientôt.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce que ce sera dans 15 minutes ou dans 15 jours?

Andrew Campbell: Ils sont censés être déposés aujourd'hui.

Patrick Bonin: D'accord, merci.

Andrew Campbell: Ce sera donc plus probablement dans quelques minutes.

Patrick Bonin: Dans le dernier rapport ministériel de 2025-2026, il est indiqué qu'il y a des initiatives qui prendraient fin entre 2025-2026 et 2027-2028, dont le Patrimoine naturel bonifié, la participation du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques et le Plan de gestion des produits chimiques.

Lesquelles ont déjà pris fin, et quand les autres prendront-elles fin?

• (1230)

[Traduction]

Kurt Chin Quee: Il y aura une liste d'initiatives. Il serait plus simple pour nous de vous fournir une liste par écrit.

[Français]

Patrick Bonin: Pouvez-vous confirmer qu'on va mettre fin à la participation du Canada au financement international de la lutte contre les changements climatiques?

[Traduction]

Alison McDermott: Une précision qu'il faut ajouter, comme M. Chin Quee l'a signalé, c'est que de nombreux fonds gouvernementaux sont à durée déterminée. C'est quelque chose qui arrive à des fonds tous les ans. Habituellement, à ce stade-ci du cycle, ces réinvestissements ou ces prolongations ne sont pas toujours confirmés ou annoncés, et on n'a certainement pas fourni cette information.

Même si des réductions ont lieu à la suite de décisions délibérées de non-renouvellement, dans d'autres cas, des décisions de renouvellement sont en train d'être prises. Il serait probablement préférable d'attendre un peu au cours de la prochaine année avant de résumer toutes les...

Kurt Chin Quee: C'est exact. Toutes les décisions prises concernant l'élimination progressive ou le renouvellement de ces initiatives se trouveront dans les futures prévisions budgétaires.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Madame Anstey, vous disposez de cinq minutes.

Carol Anstey: Merci.

Merci aux témoins d'être parmi nous.

Je pense que vous savez probablement à quoi mes questions aux fonctionnaires de Parcs Canada vont ressembler. Merci de votre

comparution. Je me passionne pour Terre-Neuve-et-Labrador, d'où je viens, et pour le parc national du Gros-Morne.

Je voulais approfondir un peu plus la question, car je reçois un très grand nombre de demandes à ce sujet. Pensez-vous que la somme de 5 000 \$ que vous affectez à la gestion de la faune dans le parc national est suffisante? Le parc a une superficie de 1 805 kilomètres carrés et comprend plusieurs collectivités. Pensez-vous que c'est suffisant?

Andrew Campbell: La somme de 5 000 \$ était pour quelque chose de très précis. Il y a un groupe qui travaille dans le parc national du Gros-Morne dans le domaine de la conservation des ressources. L'équipe de conservation des ressources travaille dans cette région, et cela devrait figurer dans son budget régulier à la suite du processus budgétaire normal.

Qui plus est, au cours de la dernière année, nous avons fait une autre étude, qui correspond à la somme de 5 000 \$, pour examiner l'incidence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et ce qui est arrivé au bois mort dans la forêt.

Carol Anstey: Cela me mène à ma prochaine question, et je suis donc heureuse que vous ayez abordé le sujet.

On dirait une pouillère. Savez-vous combien d'acres sont recouverts de bois mort dans le parc?

Andrew Campbell: De mémoire, ici aujourd'hui, non.

Carol Anstey: Pouvez-vous obtenir cette information pour nous?

Andrew Campbell: Bien sûr.

Carol Anstey: D'accord.

C'est la préoccupation. C'est partout. Je ne sais pas si vous avez visité ce beau parc...

Andrew Campbell: Oui.

Carol Anstey: ... mais il ressemble totalement à une pouillère.

On a également réalisé un audit ou une évaluation interne de la préparation aux feux de forêt, mais on n'en a pas réalisé à Gros-Morne depuis 2022, selon votre réponse. Bien entendu, comme vous le savez, le problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et du bois mort est maintenant énorme dans la région. Pourquoi n'avez-vous pas effectué d'examen officiel depuis, puisqu'il s'agit manifestement d'un problème?

Andrew Campbell: Nous nous occupons des examens et des mises à jour périodiques de tous les plans en fonction des risques d'incendie de forêt du moment. Nous avons maintenant du bois mort, mais il contient encore beaucoup d'humidité. C'est ce qu'une analyse a révélé l'année dernière.

Encore une fois, dans certaines régions du pays, nous avons une quantité de ressources donnée et limitée, tandis que dans d'autres régions, nous devons réaliser un plus grand nombre d'exams et de mises à jour. Comme nous le savons tous, le parc national Terra Nova, par exemple, était hautement menacé et en danger l'année dernière, et il constitue donc une plus grande priorité.

Carol Anstey: Espérons que rien n'arrivera.

Andrew Campbell: Nous travaillons également avec la province. Comme je l'ai dit, nous avons un protocole d'entente provincial avec la province pour pouvoir examiner l'ensemble de la province du point de vue de l'atténuation des risques. L'étude et le travail qu'elle a faits montrent que le risque n'est pas plus élevé que dans d'autres régions où nous devons déployer nos ressources.

Carol Anstey: Je vais réorienter un peu mes questions, car je reçois beaucoup de demandes concernant le parc.

Je veux parler d'une zone du parc — je ne sais pas à quel point vous le connaissez bien...

• (1235)

Andrew Campbell: Je connais très bien le parc.

Carol Anstey: ... entre la limite sud de Glenburnie et la route McKenzies Brook. Des résidents ont communiqué à répétition avec notre bureau pour signaler la présence de VTT sur ce tronçon de route de 1,3 kilomètre.

Une entente a été signée en 1973, mais comme vous le savez, les VTT étaient prédominants dans le paysage à l'époque. Beaucoup de personnes à Terre-Neuve-et-Labrador utilisent leurs VTT pour se rendre à leur cabane ou pour cueillir des petits fruits, et Parcs Canada ne leur permet pas d'utiliser ces véhicules sur ce tronçon de route. Les agents locaux de la GRC savent que c'est important, et ils ne donnent pas d'amendes, mais les gens de Parcs Canada en donnent. Par conséquent, beaucoup de personnes communiquent avec nous et se demandent si une sorte d'ajustement peut être fait, compte tenu de la réalité des habitants de cette région rurale et de la façon dont ils utilisent actuellement leurs VTT. C'est très important pour eux.

Andrew Campbell: Nous sommes certainement toujours disposés à avoir cette discussion.

Comme vous le savez, l'entente contient des instructions qui interdisent certaines choses, mais nous sommes toujours disposés à en discuter. Nous avons rencontré les gens de l'association des motoneigistes, et nous avons rencontré...

Carol Anstey: Je sais que vous vous montrez indulgents. Vous engagez-vous à poursuivre cette discussion?

Andrew Campbell: Certainement, avec le directeur, nous serons heureux d'en discuter, oui.

Le président: Merci.

Madame Miedema, vous disposez de cinq minutes.

Shannon Miedema: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à tous les témoins. Je sais qu'aucun de nous ne serait ici si ce n'était de tout le travail acharné de nos fonctionnaires. En tant qu'ancienne employée d'un gouvernement local, je vous suis très reconnaissante de tout ce que vous faites.

J'aimerais parler un peu du parc des lacs Blue Mountain-Birch Cove, qui est adjacent à ma circonscription, Halifax. Je suis une ardente défenseuse des parcs. J'ai également évolué dans le milieu de la protection de l'environnement et du climat. Ce projet me rend très enthousiaste. Ce serait le plus récent parc urbain national du Canada, semblable au parc de la Rouge à Toronto. Sa superficie pourrait atteindre 255 hectares, et il protégerait des terres essentielles et offrirait des possibilités récréatives aux résidents de Halifax et aux visiteurs.

Le projet a initialement été conçu avec le soutien de la Nouvelle-Écosse et de la municipalité régionale de Halifax. La responsabilité partagée et le financement conjoint sont-ils toujours intacts aujourd'hui? Comment Environnement et Changement climatique Canada et Parcs Canada travaillent-ils avec la province et la municipalité pour franchir les prochaines étapes du projet?

Andrew Campbell: Je suis heureux de répondre que nous poursuivons le travail avec la municipalité et la province. De plus, la nation micmaque est évidemment une excellente partenaire dans ce dossier.

À mesure que nous progressons, nous allons aussi travailler avec de nombreuses organisations de la société civile. Nous discutons tous les jours avec chacune d'entre elles, je dirais, alors que nous cherchons encore à déterminer comment nous allons aller de l'avant avec ce projet de parc urbain national à Halifax.

Bien entendu, le gouvernement se penche sur de nombreux facteurs. Il y a les réseaux de transport, les mesures législatives existantes qui protègent une partie de ces terres. Nous devons examiner comment toutes ces choses fonctionneront ensemble, mais nous continuons de progresser dans la mise sur pied de ce projet.

Shannon Miedema: Avez-vous la moindre idée de l'échéancier et des personnes qui font progresser le projet? Est-ce le gouvernement fédéral? Quel ordre de gouvernement se charge vraiment d'assurer la réussite du projet?

Andrew Campbell: Parcs Canada est le chef de projet. Je dirais que nous le faisons tous avancer, car beaucoup de personnes souhaitent qu'il se concrétise. Contrairement aux personnes qui posent des questions, monsieur le président, on ne m'a pas élu, et il ne me revient pas d'annoncer des dates ou des délais. Il serait peut-être préférable de poser la question à votre collègue, à la ministre.

Shannon Miedema: Excellent.

Je me réjouis aussi beaucoup du projet de Wind West. Je pense qu'il changera la donne pour la Nouvelle-Écosse et le Canada atlantique et qu'il contribuera vraiment à l'avenir énergétique propre du Canada. Je sais qu'il est encore trop tôt, que nous sommes aux étapes de la planification réglementaire, etc. L'appel d'offres est lancé.

J'ai quelques questions sur la façon dont le projet avance. Pouvez-vous fournir des précisions sur le type de coordination qui est établie entre l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et la Régie de l'énergie extracôtière Canada—Nouvelle-Écosse pour réaliser les évaluations environnementales du projet?

• (1240)

Terence Hubbard (président, Agence canadienne d'évaluation d'impact): Comme vous l'avez mentionné, le projet n'en est qu'à ses débuts, mais nous collaborons étroitement avec la Nouvelle-Écosse et la régie de l'énergie extracôtière depuis un certain temps.

Une grande partie du travail a commencé par une évaluation régionale de l'énergie éolienne en mer qui a été menée en collaboration avec ces partenaires. On l'a terminée il y a un an. Elle a permis d'éclairer les décisions de la province et de la Régie sur les zones de prospection éolienne qui seront retenues dans le processus lié au régime foncier.

Nous travaillons aussi étroitement avec la Nouvelle-Écosse pour conclure un accord de coopération relativement aux évaluations environnementales, et nous avons une coopération de longue date, par l'entremise de l'approche de cogestion, avec la régie de l'énergie extracôtière. Nous travaillons de concert afin de tirer parti de la mine de renseignements et de données probantes obtenues grâce à l'évaluation régionale pour rationaliser les évaluations individuelles des projets à mesure qu'on avance et que l'on continue de chercher des occasions d'appuyer ce secteur.

Shannon Miedema: Cet accord de coopération a-t-il déjà été signé avec la Nouvelle-Écosse?

Terence Hubbard: La Nouvelle-Écosse n'a toujours pas signé. Je crois que la période de consultation publique a pris fin vendredi dernier.

Shannon Miedema: D'accord. Donc, les choses avancent. Excellent.

Le projet de Wind West a recours...

Oh, mon temps est écoulé.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

J'aimerais m'adresser au représentant de l'Agence canadienne d'évaluation d'impact.

Certains médias ont rapporté que [*inaudible*] Marinvest concernant un projet de gaz naturel liquéfié. Un journaliste a mentionné un document de 20 pages qui avait été fourni. Est-ce que vous pouvez fournir ce document au Comité, en prenant évidemment les précautions qui s'imposent pour protéger les secrets industriels, entre autres, pour que nous en soyons saisis à titre de comité?

Terence Hubbard: Je suis conscient de l'existence de ce document. Il faudrait que nous revoyions les restrictions, parce que ce n'est pas un document de l'agence.

Patrick Bonin: Merci.

Actuellement, un traité mondial contre la pollution plastique est en train d'être négocié. Y a-t-il de l'argent dans le budget pour la gestion du plastique en général ou en lien avec ce traité?

Si vous n'avez pas la réponse, je vous invite à nous l'envoyer par écrit. Sinon, je vais perdre mes deux minutes de temps de parole à écouter le silence.

Megan Nichols (sous-ministre adjointe, Direction générale de la protection de l'environnement, ministère de l'Environnement): Je n'ai pas les détails exacts sous la main, mais, pour le moment, il y a de l'argent pour les politiques sur le plastique jusqu'à la fin de 2026-2027.

Patrick Bonin: D'accord. Vous pourrez nous envoyer ça par écrit.

En terminant, j'aimerais vous faire part d'une petite liste de demandes. Je sais que des documents seront disponibles aujourd'hui, mais ils ne contiennent pas beaucoup de détails.

D'abord, pouvez-vous nous fournir la liste des programmes, subventions et contributions du ministère qui prendront fin cette année,

ainsi que la liste de ceux qui feront l'objet d'une réduction par rapport à 2025-2026?

Ensuite, pouvez-vous nous fournir une liste des subventions accordées par le gouvernement fédéral aux énergies fossiles? Nous ne sommes pas capables d'obtenir ces informations. Il y a peut-être des subventions que vous considérez comme inefficaces. Il y avait une politique visant à réduire ces subventions, ou du moins une intention.

Finalement, j'aimerais aussi avoir les détails des réductions budgétaires associées à l'abolition de la tarification du carbone pour les consommateurs. J'aimerais savoir si ça a un impact sur vos dépenses. Je pense notamment à la redevance sur les hydrocarbures.

Le président: Merci, monsieur Bonin.

• (1245)

[Traduction]

Monsieur Leslie, vous disposez de cinq minutes.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

J'aimerais revenir au projet de parc national du bassin de la rivière Seal dans le Nord du Manitoba.

Voici ma question: puisque la ministre n'a pas été claire, qui déterminera les activités permises, et qui aura accès au parc s'il est créé?

Andrew Campbell: Je serai heureux de répondre à la question.

Comme la ministre l'a affirmé, nous sommes toujours à l'étape de la consultation. Dans le cadre de cette étape, lorsqu'elle sera terminée, une entente relative à l'établissement d'un parc sera élaborée. En temps normal, dans cette entente entre les titulaires de droits des Premières Nations, la province et nous-mêmes, une partie de ces choses sont décidées.

De plus, à ce sujet, nous allons évidemment rencontrer toutes les personnes qui possèdent des droits fonciers dans la région ou ailleurs. Plus tôt, vous avez posé une question sur les camps et les propriétaires de camps. Ils participeront également à ce processus et à ce processus d'entente relative à l'établissement d'un parc.

Branden Leslie: À quoi ressemble cet échéancier?

Andrew Campbell: Il serait préférable de poser la question à la ministre, en tant que...

Branden Leslie: Nous n'obtenons pas de réponses de cette façon.

Andrew Campbell: Je vais toutefois vous répondre comme je le peux.

Nous avons certainement l'intention de procéder rapidement avec la province pour établir le parc du bassin de la rivière Seal. La province mène son propre processus de consultation qui prendra bientôt fin, ce qui aura également une incidence sur le délai.

Branden Leslie: À cet égard, monsieur Campbell, les communications fédérales montrent que votre ministère a fourni plus de 7,7 millions de dollars à des groupes de défense pour promouvoir ce projet, y compris la Seal River Watershed Alliance et la Société Audubon. Parallèlement, des exploitants d'entreprises touristiques locales, des chasseurs et des pêcheurs à la ligne nous ont dit qu'ils n'ont pas encore été consultés. Pourquoi y a-t-il deux poids, deux mesures? De plus, le financement actuellement accordé, le montant de 7,7 millions de dollars, le sera-t-il encore l'année prochaine, ou prendra-t-il fin avec le budget supplémentaire des dépenses?

Andrew Campbell: Une partie de ces fonds seront maintenus, car ils financent des accords de contribution pluriannuels.

À propos du bassin de la rivière Seal, ce groupe est surtout composé des Premières Nations dans la région, et une partie de notre entente avec elles... Ce sont elles qui ont mis le projet de l'avant, et notre entente de création d'un parc avec elle prévoit notamment un certain financement pour renforcer les capacités de cette façon. Cependant, pour ce qui est d'avoir une consultation officielle, il ne fait aucun doute que la fédération manitobaine de chasseurs, de pêcheurs et de protection de la faune aura l'occasion de se prononcer, comme tous les autres.

Branden Leslie: J'espère sincèrement que le projet se concrétisera.

Dans un autre ordre d'idées, le parc national Wapusk, qui a été créé il y a un certain nombre d'années, se trouve à proximité. Les chasseurs titulaires d'un permis ont été exclus de cette région, en dépit de ce que Parcs Canada leur avait dit au moment de la mise en œuvre.

La même situation risque-t-elle de se reproduire dans ce nouveau parc, si le projet aboutit?

Andrew Campbell: Le parc national Wapusk a été créé conformément au processus de consultation de l'époque pour l'établissement des parcs nationaux, qui était différent.

Une fois de plus, il en sera question dans la négociation de l'entente de création du parc, et nous allons écouter tous les groupes touchés à mesure que nous progressons, y compris, et j'y reviens, les propriétaires de camps qui se trouvent dans le parc ou à proximité

Branden Leslie: Merci.

Je vais me diriger vers le sud et parler du lac Clear. Les plaisanciers pourront-ils y retourner cet été?

Andrew Campbell: Nous sommes encore aux dernières étapes des discussions avec l'association du lac Clear, les sept Premières Nations et les Métis. Nous espérons avoir une réponse très rapidement.

Branden Leslie: J'espère certainement qu'elle sera positive, parce que les gens aimeraient y avoir de nouveau accès.

Sur ce, monsieur le président, j'aimerais céder le temps qu'il me reste à Mme Anstey.

Andrew Campbell: Si nous pouvons... C'était presque une question — ou pas — sur...

Branden Leslie: Vous pourrez la transmettre au Comité, s'il vous plaît.

Carol Anstey: Monsieur le président, conformément à l'avis de motion que j'ai déposé le 25 février au sujet du Groupe consultatif pour la carboneutralité, j'aimerais proposer la motion maintenant.

Voulez-vous que je la lise aux fins du compte rendu?

• (1250)

Le président: Oui, s'il vous plaît.

Carol Anstey: Je propose:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité invite les anciens membres du Groupe consultatif pour la carboneutralité, le GCPC, Simon Donner et Catherine Abreu, à comparaître pendant une heure;

Que le Comité demande la production de tous les documents d'information, mémoires, analyses et avis officiels fournis par le GCPC à la ministre concernant les objectifs de réduction des émissions, les trajectoires sectorielles et les étapes intermédiaires, et que ces documents soient fournis au Comité dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente motion;

Que le Comité demande la documentation de toutes les dépenses engagées en relation avec le GCPC depuis sa création en 2021, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de déplacement, d'accueil, de location de salles, de restauration et les frais administratifs, et que cette documentation soit fournie dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente motion.

Ce sujet a même été soulevé à plusieurs reprises aujourd'hui lors des discussions avec la ministre de l'Environnement. C'est très pertinent pour les travaux de notre comité, et je pense qu'il est important de tenir cette réunion.

Merci, monsieur le président.

Le président: La période de préavis a été respectée. Le greffier me dit que l'avis a été distribué le 25 février.

Monsieur Eric St-Pierre, la parole est à vous.

Eric St-Pierre: Pourrions-nous libérer les témoins et suspendre momentanément la séance pendant que l'on cherche la motion? Beaucoup de motions ont été distribuées récemment, alors j'aimerais avoir deux ou trois minutes pour la trouver.

Le président: Plaît-il au Comité de suspendre la séance?

Mesdames et messieurs les témoins, vous pouvez partir. Merci beaucoup de votre temps.

Nous allons suspendre la séance.

• (1250)

(Pause)

• (1300)

Le président: Le Comité reprend ses travaux.

Madame Miedema, vous avez la parole.

Shannon Miedema: Merci, monsieur le président. Je vous remercie du temps accordé pour examiner la motion en détail.

Je sais que, pour le personnel, l'idée de devoir produire un tel volume de documents en 30 jours suscite des inquiétudes. Je me demande si l'on pourrait y réfléchir. Je pense qu'il serait préférable de supprimer le délai, de dire « en temps opportun », ou au moins d'appliquer les mêmes normes que pour une demande d'accès à l'information ou quelque chose de ce genre. Je pense que 30 jours pourraient poser problème. Je me demande si l'on pourrait envisager de modifier les deuxième et troisième paragraphes, où il est indiqué que tout doit être fait « dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente motion ».

Merci.

Le président: Monsieur Leslie, allez-y.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Je suis sûr que, de notre côté, nous accepterions un amendement favorable de 45 jours, conformément au délai pour répondre à une question inscrite au Feuilleton.

Le président: Monsieur Fanjoy, vous pouvez y aller.

Bruce Fanjoy: Merci.

On dirait bien qu'on repart en excursion de pêche, monsieur Leslie. Vous allez vous en réjouir.

Je me demande ce qu'il y a à gagner à demander tous les détails des dépenses du Groupe consultatif sur la carboneutralité. Il est assujéti aux contrôles habituels, y compris les audits. Cela semble être une perte de temps inutile pour le Comité. Si l'on souhaite que les témoins comparaissent et parlent de leur expérience, c'est une chose, mais je pense qu'il faudrait se concentrer sur cela plutôt que sur toutes ces données accessoires qui sont facilement accessibles de toute façon.

Personne ici ne demande au Parti conservateur de fournir les détails des dépenses de déplacement et d'accueil pour son récent examen de la direction à Calgary. Il coûte de l'argent pour que les gens puissent faire leur travail. On comprend cela. Concentrons-nous sur ce qui peut être productif et qui n'est pas qu'une partie de pêche.

Le président: Merci, monsieur Fanjoy.

Monsieur Leslie, allez-y.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Malgré ce qui vient d'être dit, je pense que la motion est tout à fait raisonnable. La ministre nous a dit aujourd'hui qu'elle s'attendait à rencontrer la semaine prochaine, je crois, pour ce qui semblait être la première fois, le groupe, dont la taille a été considérablement réduite. Je pense qu'il est tout à fait raisonnable — pour un groupe dont les coprésidents allèguent qu'ils ont dû démissionner parce que leurs opinions étaient ignorées et que le gouvernement ne les écoutait pas alors que celui-ci reniait continuellement ses propres politiques environnementales visant à atteindre ses propres objectifs environnementaux — que nous demandions un ensemble raisonnable d'informations.

Je comprends l'amendement favorable de notre collègue d'en face pour faire passer le délai à 45 jours et faire en sorte que cela corresponde au délai d'une question inscrite au Feuilleton. Il est très important que les témoins comparaissent pendant une heure. Je pense que recevoir les deux personnes qui ont évoqué leur départ de ce groupe consultatif dans les médias est une excellente occasion de comprendre ce qui s'est produit et de permettre au gouvernement de mieux saisir comment cet organisme peut fonctionner efficacement et fournir des conseils raisonnables à la ministre.

En tant qu'environnementalistes qui siègent à ce comité, vous ne voyez sûrement aucune raison de vous opposer au fait d'avoir un groupe consultatif fonctionnel pour la carboneutralité.

Merci, monsieur le président.

• (1305)

Le président: Merci, monsieur Leslie.

Eric St-Pierre: Je suis très heureux d'entendre mon collègue du Manitoba dire qu'il est un environnementaliste siégeant à ce comité.

Je vous remercie d'admettre votre passion pour l'environnement et pour le comité.

Je vais peut-être en revenir à la pêche. Je regarde ma collègue de Terre-Neuve, qui, je l'espère, nous invitera un jour à aller pêcher pour vrai dans sa belle province, plutôt que de faire des parties de la pêche en Comité. Je m'écarte peut-être du sujet.

Je me pose une question sur l'intention. Je regarde le troisième paragraphe. Je pense que c'est ce à quoi mon collègue de Carleton faisait allusion tout à l'heure en utilisant le mot « pêche » — sans vouloir offenser l'Alberta. Il y a moins de lacs là-bas. Je vis sur une île, alors je peux littéralement aller pêcher dans la rivière des Prairies. Je m'écarte encore du sujet.

David Bexte: On y pratique la meilleure pêche à la mouche au monde.

Eric St-Pierre: C'est une autre question. Il se peut que vous ne vouliez pas manger ce poisson.

Ma question porte sur l'objectif de la demande de documents concernant les frais de déplacement, d'accueil, de location de salles, de restauration et les frais administratifs. Que cherchez-vous à obtenir avec cela? Deuxièmement, et c'est peut-être une question stupide, mais cette information n'est-elle pas déjà publique, ou ne devrait-elle pas l'être?

J'aimerais comprendre l'objectif visé par ce troisième paragraphe, si vous me le permettez.

Le président: Monsieur Bonin, allez-y.

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le président, je serais d'accord sur la proposition d'arrimer le nombre de jours et les demandes d'accès à l'information. C'est un amendement que ma collègue veut présenter plus tard. Je constate que c'est correct de votre côté. La transparence ne me pose aucun problème. Je pense que nous sommes justement là pour nous en assurer. Il s'agit donc de faciliter l'accès à la documentation. Vous appelez ça une partie de pêche; j'appelle ça de la transparence et de la redevabilité pour que nous puissions bien faire notre travail.

Par contre, je proposerais un amendement. Au premier paragraphe, après « à comparaître pendant une heure », je préciserais la date...

Le président: Excusez-moi, je n'ai pas d'objection à ce que vous présentiez votre amendement, mais un amendement a déjà été présenté. Il faudrait plutôt...

Patrick Bonin: Je ne savais pas qu'il avait été déposé officiellement.

[Traduction]

Le président: Non, il n'a pas été proposé. On traite encore de cet amendement, alors on ne peut pas présenter un autre amendement au délai de 45 jours. C'est l'amendement qui a été suggéré, et il n'y a pas eu de conclusion à son sujet.

[Français]

Il y a déjà un amendement pour proposer un délai de 45 jours, mais nous n'avons pas voté sur cet amendement. Avant que vous présentiez votre amendement...

Patrick Bonin: D'accord. Alors, votons sur l'amendement qui vise à proposer un délai de 45 jours.

[Traduction]

Le président: Madame Miedema, c'est à vous.

Shannon Miedema: À titre de précision, s'il s'agit d'un amendement favorable, devons-nous tout de même le mettre aux voix?

Le président: Oui.

Shannon Miedema: D'accord, je propose donc un amendement visant à modifier, tant au paragraphe 2 qu'au paragraphe 3, le nombre de jours, pour le faire passer de 30 à 45.

Le président: Nous sommes maintenant officiellement saisis d'un amendement.

Y a-t-il d'autres interventions sur cet amendement?

Tous ceux qui sont pour? Tous ceux qui sont contre?

(L'amendement est adopté.)

[Français]

Le président: Vous avez la parole, monsieur Bonin.

Patrick Bonin: Je propose l'amendement suivant. Au premier paragraphe, après « [...] Simon Donner et Catherine Abreu, à comparaître pendant une heure », j'ajouterais « le 26 mars ».

• (1310)

Le président: Monsieur Bonin, le greffier m'informe que la Chambre ne siège pas le vendredi 27 mars.

Patrick Bonin: Ma proposition, c'est que les témoins comparaissent le 26 mars.

Le président: Si nous sommes sûrs que le Comité siègera le 26 mars, nous pouvons aller de l'avant. Toutefois, il y a eu des pourparlers afin que le 26 mars soit considéré comme un vendredi. Je ne sais pas encore si ce sera le cas.

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole.

Eric St-Pierre: J'ai un commentaire sur l'amendement de mon collègue. C'est mon opinion. Il y a eu d'autres motions, par exemple celle du Bloc québécois sur la tarification du carbone industriel. Il y a une certaine urgence en ce qui concerne cette motion. J'ai donc une petite crainte relativement à l'échéancier. C'est notre dernière journée de travail de la semaine aujourd'hui. Ensuite, nous allons passer une semaine dans nos circonscriptions. Après, nous allons revenir et nous aurons deux réunions du Comité. Ensuite, nous reviendrons à la mi-avril environ. Je pensais qu'il y avait une certaine urgence en ce qui concerne la tarification du carbone industriel. Il s'agit donc peut-être d'une question pour mon collègue sur l'urgence que ce témoignage ait lieu le 26 mars. Est-ce réaliste? Pouvez-vous nous dire pourquoi il est important que ça ait lieu le 26 mars?

Je pose la question dans le contexte de toutes les autres motions qui ont été déposées et de tous les autres projets sur lesquels nous devons travailler. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

Le président: Monsieur Bonin, la parole est à vous.

Patrick Bonin: Le nouveau calendrier qui nous a été envoyé prévoit une réunion sur la tarification sur le carbone le 24 mars, avec des témoins.

Le 26 mars, nous parlerons de l'efficacité et des améliorations possibles du Plan de réduction des émissions pour 2030, qui fait référence, entre autres, à ce fameux Groupe consultatif sur la carboneutralité. Selon ce calendrier, je pense qu'il y a de la place le 26 mars pour faire venir les représentants de ce groupe, et ça permettrait d'apporter une contribution supplémentaire dans notre compréhension de leur rôle en lien avec le Plan de réduction des émissions. Je ne vois aucun problème pour ce qui est du calendrier.

[Traduction]

Le président: Madame Miedema, vous avez la parole.

Shannon Miedema: Le Comité a un arriéré de travail. On a vu à quel point les choses ont avancé lentement mardi, et l'on a déjà beaucoup de travaux prioritaires prévus et planifiés. Je pense que l'on doit déterminer ce qui est crucial. La ministre elle-même a dit qu'elle rencontrerait vendredi le Groupe consultatif pour la carboneutralité.

Je dois simplement préciser que la taille du Groupe n'a pas diminué; il y a seulement des postes vacants, alors ce n'est pas un groupe réduit, monsieur Leslie.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi l'on voudrait continuer à ajouter des choses à notre calendrier très chargé. On ne va pas pouvoir publier les rapports et terminer les études qui ont été proposées par les autres partis. Je voudrais que l'on s'y attelle avant de terminer le travail dont on discute maintenant. Commencer l'étude sur les émissions industrielles de carbone n'a absolument aucun sens à mes yeux, et je rejette l'idée de la prévoir pour le 26 mars.

Le président: Monsieur Fanjoy, vous avez la parole.

Bruce Fanjoy: Oui, merci, monsieur le président.

Je suis d'accord. On ne cesse de proposer des motions. Il semble que l'intention soit, en fin de compte, d'empêcher le Comité de commencer le travail auquel on s'est déjà engagé. Comme il a été souligné, on dispose d'un nombre limité de jours pour se pencher sur le travail que l'on s'est engagé à faire. Il faut mener à bien et finaliser l'étude sur le plan de réduction des émissions. Je pense que l'on crée des distractions qui empêchent le Comité de faire le travail qu'il s'est déjà engagé à faire.

En principe, je ne suis pas contre le fait que des témoins comparaissent à un moment donné dans l'avenir, mais le fait de déposer à la dernière minute des choses qui deviennent soudainement la priorité absolue ne me semble pas être une bonne pratique.

• (1315)

Le président: Merci, monsieur Fanjoy.

Allez-y, monsieur St-Pierre.

Eric St-Pierre: J'aimerais ajouter quelque chose, car il y a eu une motion pour l'étude sur l'eau, qui fait environ 400 pages, et il y a l'étude sur le plan de réduction des émissions, sur laquelle on progresse, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Est-ce que cette motion nous retardera? Siégera-t-on pendant l'été? J'essaie toujours de comprendre l'urgence pour le 26 mars, qui sera littéralement la prochaine réunion.

Du point de vue des politiques, je pense que la tarification du carbone pour le secteur industriel, comme l'a dit l'Institut climatique du Canada, est l'une des politiques climatiques les plus efficaces pour le pays. Que l'on soit d'accord ou non, c'est une autre question, mais je pense que c'est une mesure politique très importante. C'est une politique que le gouvernement prend très au sérieux. Cela serait très instructif et produirait une analyse et des recommandations vraiment importantes. Je me demande... On retarde les travaux sur la tarification du carbone industriel pour quelque chose que l'on pourrait étudier plus tard, mais est-ce urgent? C'est presque une question de priorités.

C'était plutôt un commentaire, et je vais m'arrêter là.

Le président: Merci.

Nous avons M. Leslie, puis M. Bonin.

Branden Leslie: Merci, monsieur le président.

Je remercie le greffier d'avoir souligné les enjeux. Si l'on se réunit un vendredi, on ne peut pas siéger pendant la période des questions, je ne crois pas, alors il faudra déplacer notre créneau habituel. C'est peut-être plus compliqué. J'aime l'idée d'inscrire une date, et je remercie mon collègue de l'avoir proposée. Je ne sais pas si c'est nécessaire. Je m'en remets à lui s'il a des commentaires à faire.

Ce que je trouve intéressant, c'est le point sensible qui semble avoir été touché. Il semble y avoir eu des efforts d'obstruction au comité de l'environnement en raison de l'invitation faite à l'un des coprésidents et à l'autre membre qui ont démissionné du Groupe consultatif pour la carboneutralité. La ministre était visiblement agacée, tout à l'heure, de se faire poser des questions à ce sujet.

Je me demande simplement si l'on peut s'attendre à ce que l'obstruction cesse, que l'on passe au vote et qu'on laisse les membres du Comité décider s'ils veulent ou non inviter ces témoins et demander les documents dans le but d'assurer la transparence complète que les contribuables méritent pleinement.

[Français]

Le président: Monsieur Bonin, vous avez la parole.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Je suis d'accord sur les propos de mon collègue. Je pense qu'il est évident que nos collègues d'en face ne veulent pas faire venir ces témoins. Pourtant, ce sont quand même des témoins qui ont décidé de quitter un groupe consultatif qui a été mis en place et qui est très important, semble-t-il, aux yeux du gouvernement. C'est quand même le coprésident de l'organisme, un climatologue de haute renommée, qui a décidé de partir.

Nos collègues ne veulent pas inviter ces deux témoins et ils ne veulent même pas que nous adoptions cette motion. Je trouve que c'est incohérent avec leur prétendue volonté d'accélérer la lutte contre les changements climatiques. Je pense donc que nous devrions passer à un vote.

Je remercie le greffier de nous avoir informés à propos de la date du 26 mars. Si cette date pose problème et qu'il faut changer la date du jeudi pour le vendredi, évidemment, on peut juste enlever la date sans problème.

Je ne présenterai donc pas d'amendement à la motion de Mme Anstey qui visait à fixer une date, parce qu'il y a un peu d'ambiguïté à cet égard. Adoptons cette motion et allons au fond des choses. Je sais que mes collègues libéraux ne veulent pas le faire. Ils veulent, de toute évidence, que nous perdions notre temps à parler d'une motion, au lieu d'inviter des témoins qui sont quand même très pertinents et de haute renommée au Canada. Il est très surprenant de voir mon collègue agir ainsi.

Le président: Je vais laisser le greffier nous orienter sur la question du 26 mars, parce qu'il y a encore beaucoup d'ambiguïté.

Monsieur le greffier, vous avez la parole.

[Traduction]

Je vais le laisser expliquer ce qui se passe avec cette date, s'il vous plaît.

Le greffier du Comité (Leif-Erik Aune): Je n'ai pas le texte de la motion adoptée par la Chambre devant moi. Cependant, le libellé dit essentiellement que lorsque la Chambre ajournera ses travaux le jeudi 26 mars, elle restera ajournée jusqu'au lundi 13 avril. Je vais vérifier, mais la motion ne prescrit pas que l'horaire du jeudi 26 mars soit l'horaire du vendredi. Par conséquent, la période des questions n'interfererait pas avec l'heure habituelle de la réunion du Comité, soit de 11 heures à 13 heures.

Merci.

• (1320)

Le président: On retourne à la case départ.

Madame Miedema.

Shannon Miedema: Merci, monsieur le président.

J'ai un profond respect pour le Groupe consultatif pour la carboneutralité, et il se trouve que je connais très bien Mme Abreu.

Comme je l'ai dit plus tôt cette semaine, si l'on invite deux anciens membres du Groupe, pourquoi ne pas inviter également certains membres en faisant toujours partie pour obtenir un portrait plus complet?

Cependant, je vais maintenant parler non seulement en tant que députée, mais aussi en tant que représentante d'une collectivité côtière qui vit déjà la réalité des changements climatiques, parce que l'on est au comité de l'environnement et des changements climatiques, et lorsque l'on...

Le président: On invoque le Règlement, madame Miedema.

Branden Leslie: Au cours de votre intervention, pourriez-vous définir pour nous ce qu'est l'obstruction?

Shannon Miedema: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Miedema, vous avez la parole.

Shannon Miedema: [Inaudible] inventer l'obstruction, monsieur Leslie? Je ne sais pas.

Lorsqu'on représente une circonscription côtière, comme bon nombre de mes collègues le savent, même de l'autre côté de la table, on ne peut pas aborder les changements climatiques comme un débat théorique ou un éventuel problème lointain. L'environnement est le moteur de notre économie et il façonne notre culture, et les phénomènes météorologiques extrêmes menacent de plus en plus les collectivités, tant rurales, urbaines, côtières que centrales.

En Nouvelle-Écosse, nous n'attendons pas que les changements climatiques arrivent: ils sont déjà là. Nous l'avons vu en 2022, lorsque l'ouragan *Fiona* a frappé les provinces de l'Atlantique, détruisant les maisons, dévastant nos côtes et laissant les collectivités dans le noir, littéralement. Je l'ai vu de mes propres yeux dans ma circonscription d'Halifax, en 2023, lorsque l'incendie de forêt d'Upper Tantallon a forcé les résidents à abandonner leur maison et a enfumé le ciel. Nous l'avons vu lors des crues éclair sans précédent qui ont emporté des routes et des infrastructures, et avec l'élévation du niveau de la mer qui menace la fondation même de la péninsule d'Halifax.

Permettez-moi d'être très claire à ce sujet: la science est incontestable. Le débat sur la question de savoir si les changements climatiques sont réels et principalement attribuables à l'activité humaine est terminé depuis des décennies. Le travail de ce comité est de favoriser l'action climatique et environnementale. La communauté scientifique internationale est sans équivoque. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est sans équivoque. Nos propres scientifiques canadiens sont sans équivoque.

En Nouvelle-Écosse, les évaluations provinciales des risques liés au climat brossent un tableau très sombre. D'ici 2050, on s'attend à des hausses de température significatives et à une augmentation marquée des phénomènes météorologiques extrêmes. On s'attend à une élévation du niveau relatif de la mer allant jusqu'à un mètre d'ici 2100. Cela va dévaster nos collectivités côtières, ce qui devrait préoccuper de nombreux membres du Comité.

Nos océans se réchauffent et deviennent plus acides et moins oxygénés, ce qui menace directement nos pêches et nos écosystèmes marins d'une importance vitale. Nous faisons même face à des menaces nouvelles et émergentes pour la qualité de l'eau douce en raison des précipitations plus abondantes et du réchauffement des lacs, ce qui est aussi un problème pour bon nombre de membres du Comité — en fait, pour tout le monde. Nous dépendons tous de nos ressources en eau douce pour notre survie.

Prendre la parole au Comité ou parcourir le pays pour tenter de mettre en doute l'un ou l'autre de ces faits est irresponsable. C'est manquer à notre devoir collectif de protéger les Canadiens qui nous ont élus. Il est tout aussi irresponsable de tenter d'entraver les progrès que le Comité s'efforce de réaliser, avec l'apport des témoins qu'il a invités, dans le cadre d'études qu'il a lui-même approuvées.

La science est irréfutable et il est plus que temps que notre discours politique reflète cette réalité, ce qui m'amène à la raison première de mon intervention à ce sujet maintenant. Si la science est irréfutable et que les répercussions sont effroyablement claires, pourquoi n'avons-nous pas pris toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la crise climatique? Malheureusement, la réponse réside dans nos institutions politiques. Trop souvent, la lutte pour notre planète est minée par des manœuvres bassement politiques et la partisanerie à outrance. Les changements climatiques sont la plus grande menace existentielle de notre époque, mais ils sont constamment réduits à une question litigieuse, ou bien on se livre simplement à de petits jeux qui nous font perdre du temps lors des réunions du Comité censées être très sérieuses. On les considère comme un outil servant à marquer des points faciles dans les sondages, plutôt que comme une crise qui exige une intervention nationale unifiée.

Un député: Oh, oh!

Shannon Miedema: J'ai le visage rouge parce que je suis en colère, cher collègue. Nous sommes saisis d'un millier de motions qui entravent le bon déroulement des travaux du Comité, et j'en suis très mécontente, comme je l'ai souligné à maintes reprises ces derniers mois. Nos progrès sont tués dans l'œuf par une fausse indignation et une pensée à court terme qui privilégie le prochain cycle électoral au détriment de la prochaine génération, et par la propagation délibérée de fausses informations.

L'atmosphère se fout de nos allégeances politiques. Les feux de forêt ne regardent pas les sondages pour voir si une circonscription vote bleu ou rouge. Une onde de tempête qui inonde nos collectivités côtières ne se soucie pas de nos affiliations politiques. Malheu-

reusement, nous avons vu cette dynamique, même ici au sein de ce comité.

Alors que les Canadiens sont confrontés à une hausse record des pertes assurées en raison des phénomènes météorologiques extrêmes et que les collectivités doivent reconstruire dans la foulée des incendies, des inondations et des tempêtes, les députés conservateurs choisissent d'écarter de nombreux témoins invités par leur propre parti et de faire perdre un temps précieux au Comité avec toutes ces motions. Nous avons invité des témoins, dépensé l'argent des contribuables et utilisé le temps du personnel. Les témoins consacrent du temps pour se préparer et comparaître. Il faut arrêter de faire dérailler le calendrier prévu.

Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est que le temps des comités est l'une des ressources les plus limitées et les plus précieuses du Parlement. Les témoins se libèrent, les experts préparent des témoignages et la population, partout au Canada, se tourne vers nous et s'attend à une étude sérieuse et à des recommandations constructives afin que nous puissions véritablement avancer, ensemble, dans la bonne direction. Lorsque ce temps est plutôt consacré à des motions qui nuisent au progrès de l'étude en cours, cela mine l'objectif même des travaux du Comité.

● (1325)

Les Canadiens, qui sont confrontés à la hausse du prix des assurances et à des catastrophes climatiques à répétition, méritent mieux que des tactiques procédurales visant à faire diversion. Alors que les assureurs retirent la couverture d'assurance dans les secteurs à risque élevé, que les municipalités peinent à financer les infrastructures d'adaptation et que les familles se demandent si leur maison sera toujours assurable dans les années à venir, notre responsabilité est claire, et c'est précisément pour cette raison que nous essayons de faire progresser les travaux du Comité et d'accomplir notre travail, comme il se doit.

Nous devrions parler de solutions et entendre les gestionnaires d'urgence, les climatologues, les experts du logement et les institutions financières, au lieu de reprendre sans cesse les mêmes débats qui ne visent qu'à nous empêcher d'avancer. Les désaccords constructifs renforcent la démocratie, mais l'obstruction déguisée en étude affaiblit la confiance du public. Les Canadiens ne sont pas dupes: ils savent faire la distinction entre un examen de bonne foi et les tactiques visant à faire traîner les choses.

Riez tant que vous le voudrez, mais c'est important. Nous ne pouvons pas continuer ainsi. C'est ma manière de vous dire que nous ne pouvons pas continuer de cette façon. Si le Comité veut être à la hauteur, étant donné la gravité du moment, nous devons demeurer concentrés sur le travail fondé sur des données probantes, un travail qui aide les collectivités à s'adapter, qui réduit les risques et qui protège les Canadiens des conséquences économiques des changements climatiques.

L'opposition a fait perdre un temps précieux au Comité en proposant d'autres études inutiles, comme une étude sur les plastiques à usage unique. Cette question a déjà été étudiée en profondeur par le Parlement. L'interdiction du plastique à usage unique est une réalisation marquante du gouvernement actuel, et cela représente une étape importante pour mettre fin à la pollution et créer une économie plus propre.

Les Canadiens s'attendent à ce que le Comité se concentre sur la résilience climatique, la préparation aux catastrophes...

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Shannon Miedema: ... la tarification industrielle du carbone, la protection de leurs maisons et de leurs moyens de subsistance...

Le président: Je suis désolé, madame Miedema. Je vais vous donner une seconde pour respirer.

M. Bonin invoque le Règlement.

[Français]

Patrick Bonin: Nous avons tous compris que nos collègues libéraux font de l'obstruction systématique. Vous n'avez pas mentionné jusqu'à quelle heure nous avons accès aux services d'interprétation. De toute évidence, nos collègues libéraux veulent prendre tout leur temps pour éviter que nous débattions de la motion sérieusement.

Le président: J'attendais que quelqu'un le demande. Vous êtes libre de faire une demande au greffier. J'ai déjà franchi cette étape. Les ressources sont à notre disposition jusqu'à 13 h 30.

Patrick Bonin: Notre collègue peut mettre son discours de côté et passer aux vraies choses.

Le président: Vous avez la parole, madame Miedema.

[Traduction]

Shannon Miedema: Chaque heure consacrée à contester des faits établis est une heure perdue pour aider les collectivités à se préparer au prochain incendie de forêt, à la prochaine inondation ou à la prochaine tempête. Lorsque les politiciens utilisent la politique climatique comme un ballon politique, ce sont les Canadiens qui en font les frais. Ce sont des agriculteurs qui perdent leurs récoltes, des familles qui perdent leur maison à cause des feux de forêt, des propriétaires de petites entreprises qui n'ont pas les moyens de payer une hausse des primes d'assurances. Si nous n'agissons pas maintenant, la prochaine génération héritera d'un monde moins stable, moins sûr et moins prospère.

Il faut aussi reconnaître que sortir de cette impasse n'est pas seulement un impératif environnemental, mais un impératif économique. L'économie mondiale est en transition. La course vers un avenir carboneutre est lancée, et ce sont les pays qui seront les chefs de file de cette transition qui récolteront les emplois et les investissements et la prospérité du XXI^e siècle. Si nous laissons les querelles partisanes nous ralentir, le Canada va...

Branden Leslie: J'invoque le Règlement. Je me demandais pendant combien de temps nous aurons le personnel nécessaire, et si cette obstruction planifiée nous mènera à une entente organisée en coulisses par la majorité du gouvernement libéral afin de priver les Canadiens de toute transparence.

Le président: Je vais demander au greffier d'expliquer comment le temps est calculé, puisqu'il y a une certaine confusion entre ce qui apparaît sur Internet et l'horaire des services. Il va apporter des précisions sur l'horaire, à savoir l'heure du début et de la fin des services.

[Français]

Je vous donne la parole, monsieur le greffier.

Êtes-vous à l'aise de parler en français? Ainsi, M. Bonin aurait une meilleure compréhension.

• (1330)

Le greffier: Merci, monsieur le président.

Les services d'interprétation peuvent offrir leur aide pendant une réunion de deux heures quinze minutes, sans compter les suspensions. La réunion a commencé à 11 h 3 et la suspension a duré environ 13 minutes. Alors, si mon calcul est bon, les services d'interprétation peuvent être offerts jusqu'à 13 h 30 environ. C'est l'information que je viens de recevoir.

Merci, monsieur le président.

Le président: D'accord.

[Traduction]

Branden Leslie: Alors que fait-on, maintenant?

Le président: Il est 13 h 30. Puisque nous n'avons plus de services d'interprétation, nous ne pouvons pas continuer.

Branden Leslie: La séance est-elle suspendue ou ajournée? J'aimerais simplement savoir si cette obstruction visant à éviter la transparence se poursuivra demain...

Le président: La séance est levée, ou...

Branden Leslie: J'aimerais savoir ce qu'il en est, sur le plan de la procédure...

Le greffier: À strictement parler, la décision de lever la séance est à la discrétion du Comité. De temps à autre, voire habituellement, si le président lève la séance directement, à l'heure prévue, c'est qu'il constate qu'il a le consentement implicite des membres du Comité.

J'espère que cela répond à votre question, monsieur.

Le président: Nous n'avons pas de services. Puisqu'il n'y a pas d'interprétation en ce moment, nous ne pouvons pas continuer. Nous avons besoin de l'interprétation.

Branden Leslie: Je comprends cela. Dans un tel cas, que se passe-t-il lorsqu'il n'y a pas consentement?

Le président: Parlez-vous du consentement pour continuer?

Branden Leslie: Je parle du consentement pour lever la séance. Nous ne sommes pas à l'heure habituelle, mais nous n'avons plus les ressources nécessaires.

Le greffier: Mon rôle consiste à conseiller le président et tous les membres du Comité sur les questions de procédure et d'administration, et à consigner les décisions du Comité.

Branden Leslie: Je lance amicalement l'idée que les députés ministériels profitent de la semaine de relâche pour revenir à la raison, et je propose d'ajourner ce débat.

Le président: Je suis désolé, mais il n'y a pas d'autres commentaires, alors je vais lever la séance.

Branden Leslie: Il n'y a pas consentement, cependant. Je n'ai toujours pas...

Le président: Vous ne pouvez pas proposer une motion, car nous n'avons pas de ressources. Il n'y a pas d'interprétation.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>